



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
Générale

CRF(XLVII)/2
20 septembre 2013

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
25-30 novembre 2013
Libreville (Gabon)

RAPPORT SUR DES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

RAPPORT SUR DES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

• PROJETS ACHEVÉS

(1) **PD 28/00 Rev.2 (F) Aménagement intégré de la vallée de la Méfou et Afamba (Province Centrale du Cameroun)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	825 465
Budget OIBT :		US\$	563 265
Gouvernement du Japon :	US\$	533 265	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000	
Gouvernement de la Rép. de Corée :	US\$	10 000	
Gouvernement du Cameroun :		US\$	262 200

Agence d'exécution : Office des forêts du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)

Approuvé au : Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)

Date de lancement et durée : 6 novembre 2002 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première Prorogation jusqu'en novembre 2007 (NOLF.07-0047)
Deuxième prorogation du projet jusqu'en novembre 2008 (NOLF.08-0016)
Troisième prorogation du projet jusqu'en août 2009 (NOLF.09-0170)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa trentième session en juin 2001 à Yaoundé (Cameroun) et son financement intégral a été promis au cours de la même session par les gouvernements du Japon, des États-Unis et de Corée. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier versement de fonds a été effectué le 6 novembre 2002. Le projet a été prorogé par le Secrétariat de l'OIBT trois fois jusqu'en août 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en janvier 2011, la durée de l'exécution de ce projet a été de 96 mois au lieu des 36 initialement conçus par l'Agence d'exécution. Le dernier rapport d'audit a été reçu en octobre 2012.

II. Objectif du projet

Le projet visait à assurer la pérennisation et la productivité des terroirs situés dans la zone « agroforestière » du Cameroun au travers du développement des forêts communales et de la promotion de l'arboriculture. Les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants : 1) élaborer des stratégies d'aménagement participatif de terres à bois et créer les structures nécessaires au suivi ; 2) mettre en place des forêts communautaires et développer des systèmes autonomes d'aménagement forestier.

III. Réalisations et produits du projet

En conformité avec le document de projet, le dernier rapport technique, le rapport d'achèvement et le dernier rapport d'audit financier, toutes les activités du projet ont été réalisées grâce à la coopération des acteurs essentiels du projet (ministère des forêts, autorités locales de la vallée de la Méfou et d'Afamba située dans la province centrale du Cameroun, et associations représentant les collectivités locales qui interviennent sur différentes stations de projets sélectionnées pour présenter des formations forestières naturelles appelées à être classées comme forêts communautaires avec l'appui de ce projet) et ces activités ont concouru aux réalisations et résultats synthétisés dans le tableau suivant :

Objectifs	Produits	Indicateurs	Niveau d'exécution	Potentiel de répliation
Objectif spécifique N°1 : Élaborer des stratégies d'aménagement participatif de terres à bois et créer les structures nécessaires au suivi	Techniciens / agents formés aux principes et démarches de la foresterie communautaire	25 techniciens / agents de la Direction des forêts formés dans des ateliers, par des visites sur le terrain et la distribution de documents de foresterie communautaire.	Plus de 100% d'exécution, 35 techniciens / agents ont été formés dans les cantons de Mfou, Soa, Awae et Esse.	fort
	Structures techniques et mesures d'incitation pour la création des forêts communautaires mis en place	Personnel supplémentaire recruté pour activités de foresterie communautaire Inventaire forestier effectué. Pépinière annexe pour la production de plants crée dans les cantons de SOA, AWAE et ESSE.	Pleinement réalisé, avec personnel supplémentaire recruté, inventaire forestier réalisé et pépinière créée dans chaque canton.	fort
	Populations locales informées des objectifs du projet et instauration de partenariats avec les entités locales dans quatre cantons (Mfou, Soa, Awae et Esse)	42 villages visités. 15 villages associés à la mise en œuvre du projet.	42 villages ont été visités dans les cantons de SOA, AWAE et ESSE, et 17 d'entre eux ont été pris en charge par le projet.	fort
	Résultats des projets partagés avec d'autres programmes et projets nationaux portant sur la foresterie communautaire	Tenue de 3 ateliers.	Résultats des projets partagés avec d'autres programmes et projets nationaux portant sur la foresterie communautaire	faible
Objectif spécifique N°2 : Mettre en place des forêts communautaires et développer des systèmes autonomes d'aménagement forestier	10 à 15 demandes de forêts communautaires élaborées et approuvées	10 à 15 forêts communautaires réservées aux processus de classement.	12 forêts communautaires réservées pour le classement.	fort
	Huit à 10 plans de gestion simple élaborés et mis en œuvre	8 à 10 plans de gestion simple élaborés	8 plans de gestion simple élaborés et approuvés.	moyen
	Soutien et conseils concernant la mise en œuvre de plans de gestion simple et la vente de produits forestiers prévus dans 4 à 6 forêts communautaires	Contrats spéciaux pour 4 à 6 entreprises forestières communautaires (EFC) dressés.	Des contrats spéciaux signés pour 8 EFC comportant des permis de coupe annuels.	moyen
	Un dispositif de collaboration dans la lutte contre les abattages clandestins mis en place dans 2 à 4 forêts communautaires	Volumes et quantités de bois et produits non ligneux de provenance illicite confisqués.	Par manque de moyens, les agents forestiers n'ont saisi que de petites quantités de matériel et équipement utilisés dans des	faible

			activités illégales.	
	Système sylvicole et agroforestier mis en place dans au moins 2 forêts communautaires	6 essais sur la régénération naturelle mis en place. 5 ha de forêts naturelles enrichies en essences précieuses.	Ni essais ni plantations d'enrichissement dans les EFC nouvellement créées.	Très faible

Outre les réalisations et les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus, 15 villageois des cantons de Mfou, Soa, Awae et Esse ont été formés pour devenir eux-mêmes des formateurs aux techniques de l'apiculture en vue d'aider les villageois riverains à se constituer des revenus d'appoint grâce à leur production de miel

IV. Résultats et impacts

La réalisation des deux objectifs spécifiques du projet a contribué à la réalisation de l'objectif de développement inscrit dans le montage du projet ce qui s'est traduit par les résultats et retombées résumés dans le tableau suivant :

Élément	Situation antérieure au projet	Situation à l'issue du projet
Gestion participative dans la foresterie communautaire (FC).	La faiblesse des capacités de l'administration forestière dans la vallée de Mefou et Afamba.	- Création d'une entité en charge de la mise en place et de la gestion des FC dans les cantons de Mfou, Soa, Awae et Esse. - Personnel formé à la création et la gestion des forêts communautaires dans le cadre d'une démarche participative.
Sensibilisation à la gestion locale participative communautaire	Aucune organisation / institution dont la mission comprend les FC	-12 comités locaux mis en place et mobilisés à la promotion d'une saine gestion des FC
Création de forêts communautaires avec plan de gestion simple (PGS)	Pas de FC établie dans la vallée de Mefou et Afamba	8 FC créées avec un PGS approuvé par le gouvernement et une convention de gestion signée du gouvernement du Cameroun
Une note conceptuelle d'orientation élaborée pour la gestion des FC par les collectivités riveraines.	Aucune note conceptuelle d'orientation disponible.	Une note conceptuelle orientation a été élaborée pour fournir des conseils utiles à la mise en place d'une FC dans la vallée de la Mefou et Afamba.
Études de marché et commercialisation des produits des forêts communautaires	Aucunes études de marché et de marketing menées dans la vallée de Mefou et Afamba	Les études de marché et la commercialisation des produits des forêts communautaires ont été menées pour les forêts communautaires avec l'appui de ce projet dans la vallée de Mefou et Afamba.

L'impact des résultats du projet a également été constaté dans l'amélioration du mécanisme pour la mise en place de la FC grâce à la modification et à l'enrichissement du manuel des procédures, et aux enseignements dégagés de la mise en œuvre de ce projet dans la vallée de Mefou et Afamba.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les enseignements dégagés au cours de l'exécution du projet dans la concession forestière de Kabo située dans la vallée de Mefou et Afamba ont été réunis dans les rapports internes communiqués aux directions compétentes du ministère en charge des forêts au Cameroun, en vue de l'amélioration des modalités de création, d'aménagement et de gestion des forêts communautaires. Parmi les leçons apprises pour atteindre cet objectif, il est pertinent de souligner les points suivants : (1) la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes dans le processus, à partir de sa première étape, afin de leur faire bien prendre conscience de leur rôle dans la création, l'aménagement et la gestion des forêts communautaires, et (2) l'obligation de se conformer à la loi sur les forêts No. 94/01 du 20 janvier 2001 ne permet de mettre en œuvre des initiatives novatrices dès lors que cette loi peut les faire considérer comme illégales.

Heureusement, cette loi forestière doit être révisée et mise à jour afin de prendre en compte les nouveaux enjeux en matière forestière.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis, la plupart des réalisations du projet concernant la foresterie communautaire avec la participation des populations riveraines demeureront sous la tutelle des organismes publics compétents, à l'échelon central comme à l'échelon local, qui dispenseront un accompagnement aux populations riveraines considérées comme propriétaires en titre des forêts communautaires.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les derniers rapports techniques (plans de gestion simple des forêts communautaires), ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 028/00 Rev.2 (F) sera déclaré achevé après la mise en œuvre des recommandations et du suivi émanant de la division des services administratifs concernant l'examen du dernier rapport d'audit financier. Des exemplaires du rapport d'achèvement et des rapports techniques sont disponibles sur demande écrite auprès de l'agence d'exécution ou du Secrétariat.

(2) PD 54/00 Rev.4 (F) Résistance génétique de l'Iroko à *Phytolama lata* (insecte ravageur de l'Iroko) -- Phase II (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	472 152
Budget OIBT :		US\$	378 584
CFC :	US\$	258 584	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	93 568

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : 19 février 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en mars 2011 (NOLF.10-0059)
Deuxième Prorogation jusqu'à avril 2012 (NOLF.12-0023)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-deuxième session en mai 2002 et son financement a été acquis lors de la même session. La convention OIBT réglementant l'exécution du projet et l'accord de subvention du Fonds commun pour les produits de base ont été signés en juillet 2005. Le premier décaissement de fonds a été effectué par le CFC et le Secrétariat de l'OIBT en février 2007. Bien que toutes les parties aient signé en juillet 2005 l'accord cadre, le contrat de projet et le contrat d'évaluation, parachevés par le secrétariat du Fonds commun pour les produits (CFC), le lancement du projet a été retardé en raison du manque de sécurité à la station du projet. Une mission CFC-OIBT conjointe d'inauguration du projet fut menée en septembre 2006 en vue de juger des conditions de lancement du projet dans sa nouvelle station située dans une zone sécurisée de Côte d'Ivoire. La conclusion positive de la mission inaugurale permit un premier décaissement de fonds effectué par le Secrétariat du CFC et celui de l'OIBT grâce auquel le projet a pu débiter. Deux prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en avril 2012, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par des demandes officielles assorties de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en février 2013, la durée de l'exécution de ce projet a été de 72 mois au lieu des 36 initialement conçus par l'agence d'exécution. Les troubles politiques qui ont fait suite aux élections en Côte d'Ivoire, lesquels ont duré de novembre 2010 à avril 2011, ont aussi eu un impact sur la prolongation de durée de l'exécution du projet. Le dernier rapport d'audit financier a été reçu en avril 2013.

II. Objectif du projet

Le projet faisait suite au projet PD 3/95 Rev.2 (F) qui en constituait ainsi la phase I, exécutée au Ghana en collaboration avec le Cameroun et la Côte d'Ivoire, qui avait été centré sur l'amélioration génétique de l'Iroko par la sélection de semences et d'individus résistants, et sur la multiplication végétative et des techniques sylvicoles d'installation et de mise en valeur de plantations d'Iroko saines. Dans le cadre de la Phase I, les parcelles de conservation de gènes de différentes provenances d'Iroko et des arboretums de pieds-mères furent sélectionnées en fonction de leur tolérance aux attaques du parasite, et des boutures de clones ont été produites. L'objectif de développement de la Phase II était la conservation et la gestion durable des populations d'Iroko en Côte d'Ivoire. Le projet a été centré de manière spécifique sur l'élargissement de la base génétique du matériel disponible pour la collecte de nouvelles provenances et l'installation de plantations expérimentales d'Iroko.

III. Réalisations et produits du projet

Conformément au document de projet, le rapport d'achèvement de projet et le dernier rapport d'audit financier, toutes les activités du projet ont été exécutées dans la nouvelle station de projet établie dans la forêt classée de Sangoué, sachant que le projet précédent dans le secteur de Kani (où la phase I du projet avait été mise en œuvre) a se situait dans la région occupée par des groupes rebelles, dans la partie nord de la Côte d'Ivoire. À l'exception de la construction d'un entrepôt, [qui n'a pu se faire] en raison de la diminution de la valeur de la part budgétaire de l'OIBT, causée par la dévaluation du dollar américain par rapport au Franc CFA qui est indexé à l'euro par un taux de change fixe (1 euro pour 565 Franc CFA), la mise en œuvre des activités du projet a contribué aux réalisations et produits suivants :

- Des clones d'Iroko résistants aux attaques de *Lata phytolya* ont été identifiés puis ont servi à la création de parcelles d'essai aménagées en 2007 et 2008 afin d'obtenir des clones résistants devant être soumis à un test d'évaluation comparative reposant sur un schéma d'expérience fait de blocs entièrement aléatoires en vue d'un suivi scientifique de long terme confié à l'agence d'exécution (SODEFOR) ;
- L'agence d'exécution a recueilli 4 4 kg de graines Iroko de 34 pieds mères résistants aux parasites situés dans 15 provenances, en Côte d'Ivoire (forêts de Biankouman, Sangouiné, Tiemelekro, Koitienkro, Agnibilekro, Betie, Tanda et Téné) ;
- Des échanges régionaux d'expériences et d'expertise ont été réalisés avec FORIG-Ghana à travers un échange régulier d'experts sur la façon de mettre en œuvre les techniques de bouturage de l'Iroko, tandis que la coopération avec ANAFOR (Cameroun) a été axée sur la participation de quatre experts camerounais à deux ateliers d'échange d'informations ;
- Des vergers de clones d'Iroko résistants aux ravageurs ont été aménagés sur 2 01 ha et ont fait l'objet d'une évaluation scientifique à partir d'une synthèse de données et d'informations sur leur diamètre et leur hauteur, leur branchaison et leur état phytosanitaire ;
- Une pépinière, avec un système d'irrigation moderne, avait produit environ 12.000 plants de *Milicia excelsa* par bouturage en tirant parti des expériences d'experts du FORIG-Ghana ;
- Cent (100) ha de plantations mixtes expérimentales (Iroko représentant 25% des plantiers) où les plants d'Iroko sont résistants aux ravageurs, et d'espèces compagnes (*Khaya anthoteca*, *Tectona grandis* et *Acacia mangium*), ont été mis en place et devaient faire l'objet d'un suivi scientifique de long terme, afin d'évaluer comment le mélange des essences à bois d'œuvre pourrait avoir un impact sur les attaques de *Phytolama lata* sur Iroko. Un feu de brousse provoqué par une sécheresse prolongée a détruit 65 ha de plantations mixtes expérimentales.

IV. Résultats et impacts

La réalisation des deux objectifs spécifiques du projet a contribué à la réalisation de l'objectif de développement portant sur l'amélioration de la résistance génétique de l'Iroko aux attaques de *Phytolama lata*, comme on le trouvera résumé dans les principaux résultats et impacts suivants :

- La mise en œuvre de ce projet a contribué à mettre à disposition un matériel végétal résistant aux parasites de l'Iroko et de tester sa viabilité grâce à l'amélioration des techniques de bouturage, avec la participation du Centre national de la recherche agronomique de Côte d'Ivoire (CNRA) et celle de l'Université de Yamoussoukro, en vue d'activités forestières de restauration de la part des industriels de la filière forêt-bois, des collectivités locales, des organismes publics, etc.,

- La coopération technique est devenue une réalité entre la SODEFOR (Côte d'Ivoire), l'ANAFOR (Cameroun) et le FORIG (Ghana) sur les questions relatives à l'échange d'informations et de compétences sur le matériel de plantation d'iroko résistant aux parasites.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de ce projet dans un endroit sécurisé en Côte d'Ivoire peuvent être résumés comme suit :

- Il est nécessaire d'élaborer le budget de l'OIBT en Euro pour les pays africains ayant Franc CFA en commun, afin d'éviter la diminution du budget sous l'effet de la dévaluation du dollar américain, et donc son impact sur le bon déroulement du projet OIBT ;
- Simplifier les procédures administratives d'obtention de l'autorisation d'échanger du matériel végétal entre les centres de recherche ou les institutions qui collaborent dans le cadre de l'exécution d'un projet OIBT ; et
- Il est toujours nécessaire d'assurer un soutien financier réel du secteur privé, qui bénéficiera des résultats du projet grâce auquel du matériel végétal d'Iroko résistant aux parasites est mis à sa disposition. Une campagne de sensibilisation adaptée, qui devrait être assurée par la SODEFOR, le CNRA et l'Université de Yamoussoukro, ciblera le secteur privé en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis du projet, la plupart des résultats de celui-ci continueront de faire l'objet d'un suivi scientifique confié au Centre national de recherche agronomique de Côte d'Ivoire et à l'Université de Yamoussoukro qui continueront à collaborer avec la SODEFOR dans les travaux de terrain que devront mener les chercheurs et les étudiants sur les vergers et les nouvelles plantations d'Iroko résistant aux parasites. La plupart des résultats du projet a été reproduit au Ghana et au Cameroun, grâce à une diffusion des résultats scientifiques et à de échanges de compétences.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 054/00 Rev.4 (F) sera déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et des rapports techniques sont disponibles sur demande écrite auprès de l'agence d'exécution ou du Secrétariat.

(3) **PD 66/01 Rev.1 (F) Établissement du sanctuaire transfrontalier Mengamé-Minkébé pour gorilles à la frontière Cameroun-Gabon (Cameroun)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	968 091
Budget OIBT :	US\$	770 751
Gouvernement du Japon :	US\$	530 751
Gouvernement de la Suisse :	US\$	200 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000
Gouvernement du Cameroun :	US\$	197 340
Agence d'exécution :	Direction de la faune et des zones protégées, Ministère de l'environnement et des forêts	
Approuvé au :	Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)	
Date de lancement et durée :	17 septembre 2002 / 24 mois	
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première Prorogation jusqu'à décembre 2004 (NOLF.04-0633) Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2006 (NOLF.05-0121) Troisième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.06-0222) Quatrième Prorogation jusqu'à juin 2008 (NOLF.07-0258)	

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa trentième session en juin 2001. Le financement intégral du projet a été promis par les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique à la trente et unième session du Conseil en novembre 2001. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 24 avril 2002 et le premier décaissement de fonds a été opéré en septembre 2002. Quatre prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en juin 2008, sans crédits OIBT supplémentaires, sur la foi d'un dossier de demande officielle comportant les justificatifs requis dont un plan des travaux et un budget. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en juillet 2013, la durée de l'exécution de ce projet a été de 41 mois au lieu des 36 initialement conçus par l'agence d'exécution. Le dernier rapport d'audit a été reçu en janvier 2013.

II. Objectif du projet

L'Objectif de développement visé dans ce projet consistait à contribuer à la protection des gorilles et de leurs habitats dans le MMGS. Les objectifs spécifiques étaient les suivants : 1) mettre en place des modalités de collaboration au niveau de la direction du sanctuaire, afin d'assurer sa protection, et 2) un processus de coopération transfrontalière entre le Cameroun et le Gabon en vue d'une cogestion du sanctuaire de gorilles.

III. Réalisations et produits du projet

Aux termes du document de projet, des rapports techniques, du rapport d'achèvement et du dernier rapport d'audit financier, la plupart des activités du projet ont été mises en œuvre et achevées à l'exception des activités transfrontalières du fait du manque de volonté politique des deux pays (Cameroun et Gabon) à faciliter l'exécution du projet. À l'issue du projet, les principales réalisations et les résultats peuvent être résumés comme suit :

- Les limites du complexe du Sanctuaire pour gorilles de Mengamé et celles du parc national de Kom ont été matérialisées avec la coopération des populations riveraines de 34 villages entourant l'aire protégée. Cela a conduit à la cartographie d'une zone protégée de 95 800 hectares, divisée en deux blocs de 69 020 hectares (Mengamé) et 26 780 hectares (Kom), respectivement ;
- L'Agence d'exécution, avec l'appui d'experts compétents, a préparé des projets de décrets portant sur la création et la mise en place du complexe formé par le sanctuaire de gorilles Mengamé et le parc national de Kom et soumis ces projets de décrets au Premier ministre du Gouvernement du Cameroun, en vue de leur adoption . La signature de ces décrets est toujours pendante au bureau du Premier ministre du Cameroun, pour la formalisation de l'existence du complexe du sanctuaire de gorilles Mengamé et du parc national de Kom ;
- L'approbation, par les collectivités et les autorités locales en juillet 2007 du plan d'aménagement intégré du complexe regroupant le sanctuaire pour gorilles Mengamé-Minkébé et le parc national Kom, à Oveng et Mvangané. La version préliminaire du plan d'aménagement intégré a été élaborée avec les apports et conclusions des rapports de consultants (inventaire multi-ressource, aspects socio-économiques, lignes directrices à l'aménagement de zones tampon, développement de l'écotourisme, produits forestiers non ligneux ainsi qu'avec la participation des acteurs essentiels (organismes d'État, collectivités territoriales, collectivités locales, concessionnaires forestiers [présents] dans la zone protégée) ; et
- La collaboration technique a été lancée avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) afin de faire intégrer cette aire protégée dans le programme TRIDOM qui comprend trois autres zones protégées (Dja au Cameroun, Minkébé au Gabon et Odzala au Congo-Brazzaville), afin d'assurer la continuité des résultats pertinents du projet. L'inclusion de cette zone protégée dans le programme TRIDOM est subordonnée à la signature des décrets devant la créer et l'instituer.

IV. Résultats et impacts

L'exécution de ce projet a contribué à la réalisation du premier objectif spécifique (la mise en place un processus de gestion concertée pour le sanctuaire qui doit assurer sa protection), tandis que le deuxième objectif spécifique (un processus de coopération transfrontalière entre le Cameroun et le Gabon en vue d'une cogestion du sanctuaire de gorilles) n'a pas été atteint parce que les activités transfrontalières qui s'y rapporte n'ont pas été mises en œuvre. L'exécution du projet a contribué aux principaux résultats et impacts suivants :

- La préparation d'un plan de gestion intégré du complexe du sanctuaire de gorilles Mengamé et du parc national de Kom ayant contribué à mettre à jour les connaissances sur les aspects de la biodiversité et les aspects socio-économiques de cette aire protégée, ainsi que sur ceux de la future zone tampon ;
- Les habitants du village d'Oveng se sont montrés reconnaissants de l'installation du bureau du projet dans leur village, car son groupe électrogène fournit pour la première fois un éclairage dans ce village, et
- Toutes les concessions forestières entourant le complexe du sanctuaire de gorilles Mengamé et du parc national de Kom ont été sensibilisés à leur rôle de zone tampon pour le maintien de cette aire protégée, qui est censée faire partie du Programme TRIDOM, si sa création et son aménagement sont agréés par le Premier ministre du Cameroun.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les enseignements dégagés au cours de l'exécution de ce projet dans la partie méridionale du Cameroun, pour la mise en place du sanctuaire de gorilles de Mengamé-Minkébé de part et d'autre de la frontière Cameroun-Gabon, peuvent être résumés comme suit :

- La stratégie de projet qui a associé à ce dernier les acteurs pertinents, grâce à un partenariat entre les principales parties prenantes et les bénéficiaires visés (concessions forestières privées riveraines de l'aire protégée, organismes publics dont le ministère des forêts, les ONG environnementales et les collectivités locales) s'est avéré déterminante pour l'accomplissement du premier objectif spécifique du projet ;
- S'ajoutant à l'absence de volonté politique, évoquée ci-dessus, la non-existence d'une structure similaire opérant du côté gabonais dans la forêt classée de Minkébé a fait que les activités transfrontalières requises n'ont pas pu être mises en œuvre de manière satisfaisante pour permettre la réalisation du deuxième objectif spécifique du projet ; et
- La réussite de la conservation de la biodiversité dans cette partie sud du Cameroun dépendra de la disponibilité d'activités de substitution pouvant assurer des moyens d'existence et d'autres sources de protéines animales, afin de remplacer partiellement la viande de brousse, pour les populations riveraines.

Dans l'intérêt de la continuité et de la pérennité des principaux résultats du projet, une collaboration a été engagée avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) afin de faire en sorte que cette aire protégée soit intégrée au programme TRIDOM. L'intégration de cette zone protégée dans le programme de TRIDOM est subordonnée à l'approbation par le Premier Ministre du Cameroun des décrets devant créer et instituer cette aire.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 066/01 Rev.1 (F) sera déclaré achevé après la mise en œuvre des recommandations et du suivi émanant de la division des opérations concernant l'examen du dernier rapport d'audit financier. Des exemplaires du rapport d'achèvement et des rapports techniques sont disponibles sur demande écrite auprès de l'agence d'exécution ou du Secrétariat.

(4) **PD 142/02 Rev.2 (F) Production durable des forêts nationales sous le régime des concessions forestières (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 325 394
Budget OIBT :		US\$	878 157
Gouvernement du Japon :	US\$	798 157	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	80 000	
DIFLOR		US\$	447 237

Agence d'exécution : Services forestiers brésiliens - SFB (anciennement Direction nationale des programmes forestiers - DIFLOR), Ministère de l'environnement (MMA)

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : avril 2005 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'à décembre 2008 (CRF XLI)
d'achèvement du projet : Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2009 (CRF XLII)
Troisième prorogation jusqu'à mars 2012 proposée lors de la
réunion du Comité directeur tenue à Brasilia en novembre 2010

Le Conseil a approuvé le projet et l'a financé dans son intégralité lors de sa trente-deuxième session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en mai 2004. Sur dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution ait fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en avril 2005.

Ce projet, qui envisage d'augmenter la production de bois issus de forêts naturelles en gestion durable en Amazonie brésilienne, est l'une des chevilles ouvrières du programme national forestier brésilien, dont l'objectif est d'étendre l'aménagement des forêts domaniales indigènes du domaine public pour en porter la superficie à 50 millions d'hectares d'ici 2010. Il vise de manière spécifique à mener à bien les études préparatoires à l'élaboration d'un « Régime de concessions forestières », destiné à assurer une production durable de bois d'œuvre au Brésil, ainsi qu'à l'élaboration des plans de gestion y afférents et des règles et procédures devant s'appliquer aux concessions.

La lenteur de la mise en œuvre des activités du projet, s'expliquant principalement par des dispositifs institutionnels et des exigences techniques relatives à la gestion des forêts nationales au Brésil, a gravement entravé le développement des travaux du projet. Cependant, l'agence d'exécution a réalisé presque toutes les activités inscrites au projet.

L'agence d'exécution a présenté un rapport d'achèvement, l'audit final, ainsi que tous les produits et articles nécessaires. Par conséquent, le projet peut être considéré comme terminé.

I. Introduction

Le territoire brésilien est couvert par environ 5,5 millions de km² de forêts naturelles. La forêt amazonienne représente environ 40% de cette superficie, le Brésil étant le pays qui détient la plus grande étendue de forêts tropicales. L'activité forestière est économiquement importante, représentant environ 4% du PIB des exportations nationales, principalement par les sous-secteurs de la pâte-à-papier, du meuble, des panneaux et du bois transformé mécaniquement.

Le modèle de colonisation employé dans la région, depuis les années 1970, était fondé sur l'avancée du front agricole s'accompagnant d'une exploitation prédatrice des ressources forestières, l'une et l'autre caractérisées par l'anarchie des ouvertures de route et du système agraire de redistribution des terres.

Origine et problème à traiter

En dépit des progrès de la réglementation relative à la gestion durable des forêts pour la production de bois dans la région à la fin des années 1990, l'un des facteurs limitant l'expansion de la gestion forestière en Amazonie déjà identifié était la question agraire. La production à grande échelle nécessiterait la disponibilité de grandes superficies acquises par les entreprises, mais une analyse de la tenure foncière a fait apparaître que la plupart des forêts se trouvaient dans le domaine public et qu'elles étaient donc juridiquement exclues de la production forestière par des entreprises privées.

Les débats sur les événements scientifiques et techniques ont rapidement soulevé la nécessité de mettre en place des mécanismes devant rendre la gestion des forêts domaniales possibles, s'agissant en particulier des forêts nationales, qui sont des unités de conservation incluses dans la catégorie de l'exploitation durable. Un instrument juridique autorisant la gestion forestière des forêts nationales a été considéré comme solution légitime dans le cadre de la politique forestière.

Motivation à l'exécution du projet

La rareté des forêts de production privées et d'autre part l'approvisionnement des entreprises auprès de sources non pérennes mettent en danger la filière forêt-bois amazonienne dépourvue de tout scénario

futur qui offrirait des perspectives. Selon les prévisions faites au moment de l'élaboration de ce projet, dans quelques années, l'approvisionnement en bois au Brésil ne pourra répondre la demande des entreprises de la filière, de plus la diminution des stocks de bois sur pied dans les pays asiatiques pourrait encore accroître la pression sur les forêts brésiliennes.

Comme pour les autres unités de conservation, l'exigence principale pour l'accomplissement de toute activité productive dans les forêts nationales est le développement de leur plan de gestion. De plus, dans le processus de préparation du plan de gestion pour les forêts nationales, le cas échéant, il convient de garantir la participation des peuples autochtones ou traditionnels qui s'y trouvent établis.

Rapport entretenu par le projet avec les politiques sectorielles touchant le marché des bois tropicaux

Au stade de la formulation et dans la phase de lancement du projet, un fait politique susceptible d'un impact potentiel sur le marché des bois tropicaux a sans doute été la création du Programme forestier national (PFN). Le PFN a été élaboré et approuvé afin de promouvoir le développement durable des forêts, l'harmonisation de l'exploitation économique des ressources forestières et la protection des écosystèmes, ainsi que l'élargissement des marchés des produits forestiers au niveau national et international.

Une autre politique publique qui a eu certainement un impact sur le marché des bois tropicaux en Amazonie, a été la création d'un plan stratégique de lutte contre la déforestation et l'anarchie dans l'occupation du territoire.

Avec le lancement du Plan d'action pour la prévention et la lutte contre la déforestation en Amazonie Légale - PPCDAM en 2004, les actions de terrain visant à freiner le déboisement sont passées à la vitesse supérieure, entraînant une réduction significative du taux annuel de déboisement.

L'aire d'intervention du projet s'est concentrée dans l'État du Pará, en particulier dans quatre forêts domaniales, la FLONAS, la Altamira, la Caxiuanã et les Itaituba I et II. Il est important de noter que les forêts domaniales d'Itaituba I et II sont contiguës avec des superficies plus petites que les deux autres, ce qui fait d'elles une seule forêt. Ces quatre domaines ont été choisis parce que chacun présente une vocation particulière à la production forestière pérenne dont témoignent leurs concessions forestières. Parmi les raisons à leur sélection, il convient de souligner leur emplacement, leur accessibilité et leur vocation productive.

II. Objectif du projet

Le projet a été conçu pour contribuer à la gestion des forêts domaniales en Amazonie, offrant des résultats qui pourraient accélérer la mise en œuvre de la gestion forestière dans les concessions forestières. On trouvera ci-après les éléments qui ont structuré son exécution et un descriptif succinct des activités entreprises pour atteindre chaque résultat attendu.

Objectif de développement

L'objectif de développement du projet était de contribuer à l'augmentation de la production de bois issue de la gestion durable des forêts indigènes d'Amazonie brésilienne.

Objectif spécifique

Les objectifs spécifiques de ce projet étaient les suivants : i) préparer des plans de gestion et ii) mettre en place des règles et modalités d'ouverture de la concession à la production durable de bois des forêts domaniales de Caxiuanã, Altamira et Itaituba I et II.

III. Réalisations et produits du projet

Produit 1 : Cadre à la mise en œuvre du projet instauré et organisé

Une équipe de travail a été mise sur pied pour exécuter le projet, auquel ont participé des représentants du ministère de l'Environnement et de l'IBAMA et ensuite le SFB et l'ICMbio, qui furent chargés de l'achat de biens et services des forêts domaniales ; l'équipe de travail a également élaboré les cahiers des charges, les contrats avec les entrepreneurs et rédigé les rapports du projet. Conformité avec les résultats escomptés : 100%. Degré de réalisation : 100%.

Produit 2 : Inventaires forestiers réalisés dans tous les FLONAS du projet.

Les inventaires forestiers des FLONAS d'Altamira, Caxiuanã et Itaituba I et II ont été réalisés. Les inventaires ont été dressés au terme d'une planification minutieuse s'appuyant sur des cartes, des images satellite et une stratification forestière par type de forêt et la sélection d'unités d'échantillonnage selon l'importance de chaque étage de la forêt de production. Les inventaires forestiers ont été conçus pour produire des informations utiles au zonage des FLONAS et à l'élaboration de leur plan de gestion. Au total, le projet a permis l'inventaire forestier de 1 7 million d'hectares de forêts Degré de réalisation : 100%

Produit 3 : Enquêtes socio-économiques réalisées sur tous les FLONAS du projet

Des enquêtes socio-économiques ont été menées dans les FLONAS d'Altamira, Caxiuanã et Itaituba I et II. La méthode suivie comportait des entrevues avec la population locale, en utilisant comme outil un questionnaire élaboré par le Service des forêts, conçu pour recueillir des informations sur les compositions des familles, les classes d'âge représentées, les répartitions par sexe, les normes de consommation familiale, l'éducation, les activités économiques, migrations, transports utilisés, revenus familiaux et rapport des personnes à la forêt. Ces données ont permis de définir les niveaux de vie des populations vivant dans les forêts domaniales et de cartographier leur emplacement. Dans l'ensemble des forêts domaniales étudiées, un total de 598 familles ont été sondées. Degré de réalisation : 100%

Produit 4 : Identification et étude des écosystèmes dans tous les FLONAS du projet

L'identification des écosystèmes a été effectuée dans le cadre d'études environnementales locales, selon la méthode mise au point par ICMBio, qui est une adaptation de l'évaluation écologique rapide. L'étude a consisté en des enquêtes de terrain ayant permis de recueillir des informations sur les espèces de poissons, les insectes et les animaux plus grands tels que les mammifères et les reptiles, ainsi que des espèces d'arbres. Dans le cas des FLONAS Itaituba I et II, des informations secondaires ont servi à la caractérisation des écosystèmes, étant donné qu'il y a des informations disponibles à partir d'études de terrain effectuées dans les régions voisines ayant des caractéristiques similaires. Degré de réalisation : 100%

Produit 5 : Élaboration des plans de gestion de tous les FLONAS du projet

Les plans de gestion des FLONAS de Caxiuanã et Altamira sont achevés. La préparation du plan de gestion des unités de conservation relève de la compétence de l'institution chargée de leur gestion. Le Plan de gestion des unités de conservation, (siglé PMUC en portugais) est le fruit de l'analyse de toutes les informations obtenues par les enquêtes de terrain, d'informations secondaires, ainsi que des ateliers et de la création d'un conseil consultatif auquel siègent les représentants des groupes d'intérêt dans la forêt domaniale. L'approbation des plans de gestion a été entérinée par la publication d'un décret au Journal officiel. Bien que le projet ait œuvré à rassembler la plupart des informations nécessaires à la préparation des plans de gestion, il n'a pas été possible de mener à terme celui de Itaituba I et II. Degré de réalisation : 70%

Produit 6 : Instauration d'un cadre réglementaire à l'exploitation des concessions

La loi n ° 11.284/2006 a été adoptée par le Congrès national. Elle a trait à la gestion des forêts domaniales pour la production de biens et de services, et prévoit la possibilité de concessions en forêt domaniale. Elle a été adoptée ainsi le décret présidentiel n°6.063/2007, qui réglemente les principales questions intéressant la concession forestière. En plus de ces cadres juridiques, le Service des forêts a progressé dans la définition des principales procédures et les règles nécessaires à la mise en œuvre de concessions forestières en Amazonie. À l'issue du projet, quelque 200 mille hectares de forêts gérées dans le cadre des concessions forestières ont déjà produit du bois et 1 million d'hectares de forêts sont entrée dans le processus de mise en concession forestière par appel d'offres en 2013. Degré de réalisation : 100%

Une liste en 27 points a été présentée par l'agence d'exécution mentionnant les produits directs du projet. Les plus importants sont les suivants :

1. Diagnostic et étude de la mosaïque végétale de la "Terra do Meio" («Terre du Milieu»), Rapport technique 1, Expédition - Novembre/2007 ;
2. Rapport sur l'inventaire d'échantillonnage forestier de la forêt nationale d'Altamira - INAM Institut amazonien pour la nature ;

3. Étude socio-économique de la population riveraine de la forêt nationale d'Altamira (PA) - Institut des études intégrées sur les citoyens de l'Amazonie – INEA ;
4. Plan de gestion de la forêt nationale d'Altamira, Pará - Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité – ICMBio ;
5. Rapport d'évaluation écologique rapide de la forêt nationale de Caxiuanã ;
6. Rapport de l'inventaire d'échantillonnage forestier de la forêt nationale de Caxiuanã - INAM – Institut amazonien de la nature ;
7. Enquête socio-économique sur la forêt nationale de Caxiuanã dans l'État de Pará - Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables – IBAMA ;
8. Plan de gestion de la forêt nationale de Caxiuanã, dans l'État de Pará - Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité - ICMBio
9. Inventaire forestier de la forêt nationale d'Itaituba I - Rapport final - ECO Florestal LTDA
10. Inventaire forestier de la forêt nationale d'Itaituba II - Rapport final - ECO Florestal LTDA
11. Diagnostic socio-économique de la forêt nationale d'Itaituba I (ouest du Pará) - Institut Chico Mendes pour la Conservation de la Biodiversité
12. Diagnostic socio-économique de la forêt nationale d'Itaituba II (ouest du Pará) - Institut Chico Mendes pour la Conservation de la Biodiversité.

IV. Résultats et impacts

Le projet a apporté une contribution importante au processus de construction d'instruments de politique publique au service de la gestion durable des forêts domaniales. Au regard des objectifs du projet, de sa structure et de ses ressources financières, à quoi il convient d'ajouter les changements d'ordre institutionnels survenus au cours de son exécution, les principaux résultats peuvent être exprimés en deux groupes. Le premier concerne les plans de gestion des forêts domaniales du projet, qui constituent un préalable à la mise en œuvre des concessions forestières dans ces forêts. La seconde renvoie aux règles et procédures de fonctionnement et d'exploitation des concessions forestières, non seulement dans les forêts du projet, mais aussi dans toutes celles que compte pays, en particulier en Amazonie, où majoritairement (environ 90%) des forêts sont domaniales. Par conséquent, ce qui suit est un tableau de ces résultats, qui se réfère à diverses études et documents produits par le projet et dans les institutions concernées.

Plans de gestion des forêts domaniales visées par le projet

Forêt nationale de Caxiuanã

Les études menées dans les forêts nationales de Caxiuanã font apparaître un terroir forestier diversifié, représenté par un écosystème typique de la forêt amazonienne, avec terre ferme, les zones inondées, des poches de forêt secondaire et par endroit la présence d'une végétation non forestière proche de la savane. Dans son plan de gestion, le FLONA de Caxiuanã a été scindé en six secteurs, à savoir des domaines auxquels ont été attribués des objectifs et des normes de gestion propres à chacun. Ils sont les suivants : zone primitive, zone expérimentale d'interférence, zone peuplée, zone de collectivité pratiquant la gestion durable des forêts, zone de gestion durable des forêts, zone d'exploitation spéciale et zone tampon.

Cette répartition en zones distincte est le fruit de plusieurs études et constitue un instrument important de la gestion de la forêt nationale. Il est important de noter que les concessions forestières, lorsqu'elles seront mises en œuvre, occuperont la *zone de gestion durable des forêts* laquelle, dans le cas de Caxiuanã, occupe 57% de la superficie totale de la forêt nationale.

Forêt nationale d'Altamira

La forêt nationale d'Altamira se trouve dans la région qui correspond à la forêt tropicale amazonienne soumise au régime des moussons, avec une saison sèche de courte durée et des précipitations inférieures à 60 mm pendant cette période d'un mois. Ces zones sont les suivantes : zone de conservation, zone primitive, la zone de gestion durable des forêts, la zone de gestion durable des forêts à régime d'exploitation de faible intensité, zone aux occupations antagoniques, zone d'usage public, zone d'exploitation spéciale, zone en récupération (réhabilitation / défens), et zone tampon.

Dans le cas de la forêt nationale d'Altamira et conformément à ce qui a été défini dans le règlement de zonage, les concessions forestières, lorsqu'elles seront mises en œuvre, occuperont la zone de gestion durable des forêts qui recouvre 57% de la superficie totale de la forêt nationale.

Forêt nationale d'Itaituba I et II

La forêt nationale de Itaituba I comporte une superficie de 220 034 ha. Sur ce total, environ 217 616 ha sont occupés par des forêts naturelles, ce qui représente 98,9% de la superficie totale. La forêt nationale de Itaituba II a une superficie de 440 500 hectares. Sur ce total, environ 410 385 hectares sont occupés par des forêts naturelles, ce qui représente 93,2% de sa superficie totale.

Questions juridiques

Le projet a contribué à l'élaboration de règles de mise en œuvre des concessions forestières dans les forêts domaniales du Brésil, et la loi concernée, promulguée en 2006 a pour effet de mettre à disposition des espaces domaniaux en Amazonie brésilienne.

Mise en œuvre des concessions forestières

Les plans de gestion des forêts nationales d'Altamira et de Caxiuanã ont été préparés. L'attribution de concessions forestières à Altamira a déjà commencé avec la publication de l'annonce préalable de l'appel d'offres. Bien qu'il n'ait pas été possible de compléter le plan de gestion des forêts nationales d'Itaituba I et II, toutes les études nécessaires ont été effectuées. Sa conclusion n'est qu'une question de temps, sachant que les modalités des prestations contractuelles de sa préparation sont en cours de mise en place. Il est important de noter que ces forêts font l'objet d'une étude de modélisation des concessions forestières, grâce à un partenariat entre le Service des forêts et la Société financière internationale (SFI).

Un aspect important à noter est que le projet a contribué à la mise en place d'un système de concessions qui s'applique à d'autres forêts nationales de la région, dont des forêts de l'État, ce qui entraîne un effet démultipliant.

En termes généraux, compte tenu du contexte d'exécution de ce projet, et des aspects du sujet traité - les concessions forestières -, l'ampleur et les caractéristiques de la région concernée, ainsi que les changements institutionnels qui se sont produits, le projet a sans doute atteint ses principaux objectifs.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Enseignements dégagés

L'agence d'exécution doit avoir la maîtrise de toutes les activités de projets relevant de ses attributions. Dans les projets auxquels sont associés plus d'un établissements publics, le montage institutionnel et financier doit prévoir que l'agence d'exécution exerce sa compétence sur l'ensemble du cycle d'exécution du projet. Dans le cas de ce projet, par exemple, l'exécution par une institution (SFB) sans pouvoir sur tous les processus impliqués dans la gestion des forêts nationales a rendu difficiles les activités prévues et retardé leur mise en œuvre.

Le caractère imprévisible des changements institutionnels intervenus n'a pas manqué d'avoir une incidence sur l'exécution des projets (sic). Pendant leur exécution, les organigrammes du Ministère de l'environnement et de ses organismes ont connu un bouleversement, ayant eu pour effet de modifier le schéma des compétences sur la gestion des FLONAS, ce qui a eu des effets sur le déroulement du projet.

Le chevauchement des compétences institutionnelles sur une même zone a créé des difficultés dans la mise en œuvre de ce projet. Actuellement, la gestion d'une forêt nationale mobilise trois institutions fédérales différentes (ICMBio, IBAMA et SFB). En conséquence, les modes de décision et les démarches administratives se sont heurtés à des difficultés, retardant la mise en œuvre des activités prévues pour l'unité de conservation.

Concilier les intérêts de conservation (ICMBio) et l'exploitation durable du bois (SFB) constituait un défi de l'exécution de ce projet. Celle-ci comportait la participation de deux institutions aux compétences différentes et aux points de vue différents sur le type de gestion, malgré la clarté de l'objet consistant à créer une forêt nationale.

Pérennisation

Les quatre FLONA ont bénéficié du projet, et vont s'engager dans la mise en concession de leurs forêts domaniales dans les années à venir et ainsi se constituer des revenus grâce à la production durable, qui pourront lui servir à réglementer le marché du bois en profitant aux populations riveraines.

La loi 11.284/2006 établissant le cadre juridique des concessions forestières dans les domaines publics sert déjà à réglementer les activités et les services forestiers produisant des produits forestiers ligneux et non ligneux. Il est important de noter que les règles applicables aux concessions forestières disposent qu'une partie des ressources financières obtenues par le paiement du bois extrait doit être reversée à l'institution exerçant ses compétences sur la forêt nationale.

VI. Remarques de conclusion

Le projet a atteint ses objectifs, en contribuant à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans les forêts domaniale d'Amazonie par le biais de concessions forestières.

Les forêts nationales peuvent contribuer de manière significative à l'approvisionnement en bois de sources pérennes en Amazonie, sans mettre en péril le maintien des forêts sur pied, à la fourniture de services environnementaux, aux possibilités d'emploi et d'engendrement de revenus pour les populations locales et le développement économique de la région sur un mode durable.

(5) PD 248/03 Rev.4 (F) Centre régional de formation à la gestion forestière à Antimari (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	784,800
Budget OIBT :		US\$	577,800
Gouvernement de la Suisse :	US\$	250 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	227,800	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000	
FUNTAC :		US\$	207 000

Agence d'exécution : Fondation technologique de l'État d'Acre (FUNTAC)

Approuvé au : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Première Prorogation jusqu'au 31 décembre 2011 (XLVI)
d'achèvement du projet

Une quatrième révision de la proposition de projet a été approuvée et financée en intégralité par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2005. Après la présentation du plan annuel des opérations, les décaissements de fonds ont été effectués en juillet 2006, novembre 2008, avril 2009 et le dernier en mai 2011.

Ce projet a pour but de contribuer à la durabilité des pratiques de gestion forestière dans l'Ouest de l'Amazonie et à réaliser l'Objectif OIBT 2000 grâce à la création d'un centre régional de formation à la gestion forestière durable dans l'État d'Acre. Le centre proposé tirera parti des installations existantes dans la forêt domaniale d'Antimari et aura pour vocation d'accroître les connaissances et de développer les capacités des exploitants, techniciens et ouvriers forestiers au niveau des unités forestières d'aménagement.

Il met en place plusieurs mécanismes de diffusion orientés vers la promotion des pratiques de gestion durable des forêts. La situation géographique du projet rend possible la tenue d'activités de formation non seulement pour les États brésiliens d'Acre, d'Amazonas, de Rondonia et du Mato Grosso, mais également pour les départements boliviens du Pando et du Beni, et le département péruvien de Madre de Dios.

Au cours du premier semestre de 2013, l'agence d'exécution a transmis une version du rapport d'achèvement, dans laquelle le Secrétariat de l'OIBT a relevé des incohérences. Il a été demandé à l'agence d'exécution un certain nombre de modifications et corrections qui seront effectuées dans les meilleurs délais. En outre, l'agence d'exécution a présenté le dernier rapport d'audit et les produits du projet. Le projet peut donc être considéré comme achevé.

I Introduction

Au Brésil, la plupart des forêts tropicales se situent dans la région amazonienne. Elles couvrent plus de 50% des 8 5 millions de kilomètres carrés de la superficie totale du pays. En Amazonie, on estime à plus de 250 millions d'hectares les superficies qui peuvent être classées comme forêt de production, ce qui représente un énorme potentiel pour le développement socio-économique de la région.

Parmi les projets financés par l'OIBT brésiliens figure le projet Antimary, qui a accompagné la création de la Forêt d'État d'Antimary, soit une forêt domaniale située dans la municipalité de Sena Madureira, dans l'État d'Acre. La forêt domaniale couvre une superficie totale d'environ 47 000 hectares. Le projet a constitué la forêt domaniale d'Antimary, et a produit plusieurs informations nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre du plan de gestion forestière. La proposition de créer un centre de formation à Acre associé à un centre modèle de formation et d'administration des forêts était coextensive à une décision politique du gouvernement d'Acre de soutenir le développement de l'industrie forestière en tenant compte des principes du développement durable des forêts tropicales et de la nécessité de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population de la région en privilégiant la gestion forestière des collectivités.

La sélection de la forêt domaniale d'Antimary (ASF) pour la mise en place du modèle de centre de formation à la gestion durable des forêts s'est faite en considération de plusieurs aspects et facteurs, dont les suivants :

- C'était la première forêt domaniale à être intégrée dans le système de gestion des forêts à une échelle industrielle ;
- Cette expérience, avec celle de la forêt nationale de Tapajos, a servi de référence dans l'élaboration du projet de loi qui réglemente les concessions forestières à l'échelle nationale ;
- L'OIBT et le gouvernement d'Acre ont déjà réalisé plusieurs investissements dans le projet ASF, et l'infrastructure de base est d'ores et déjà disponible au plan local ;
- Un modèle de gestion durable des forêts est désormais opérationnel dans l'ASF, et peut servir de modèle pilote ou fournir les matériaux d'une étude de cas ;
- La structure d'ASF a servi à l'enseignement de formations à la foresterie durable, dont le public était celui de collectivités et d'entreprises du Brésil, de Bolivie et du Pérou ;
- L'ASF jouit d'un emplacement stratégique qui lui permet de répondre aux besoins de formation du personnel d'organismes publics et privés.

L'État d'Acre, s'appuyant sur son expérience acquise ces dernières années dans la mise en œuvre de plusieurs projets, par exemple le projet Antimary financé par l'OIBT, a mis au point plusieurs orientations qui visent à protéger les forêts et à réglementer leur exploitation. Les politiques publiques ainsi adoptées par l'État d'Acre se trouvent transcrites dans la Loi 1426 de décembre 2001. Cette loi définit la préservation et la conservation des forêts de l'État et instaure un système national de zones naturelles protégées. En outre, aux termes de cette loi ont été créés le Conseil d'État des Forêts et le Fonds forestier de l'État.

Malgré un cadre juridique bien établi, tant au niveau de l'État fédéral qu'à celui de l'État d'Acre, la mise en œuvre de la gestion des forêts au niveau du terrain et à large échelle rencontre des difficultés. Le problème est grave en particulier dans les zones reculées de la région amazonienne, comme en Amazonie occidentale. L'État d'Acre par exemple a mis en place tout le cadre juridique en faveur de la gestion durable, dont des incitations pour soutenir le développement d'une filière forêt-bois pérenne, mais la mise en œuvre sur le terrain continue d'être difficile. Les problèmes rencontrés en Acre sont similaires, dans une certaine mesure, aux problèmes rencontrés dans d'autres États de la région amazonienne du Brésil, et aussi en Bolivie, au Pérou et dans d'autres pays d'Amérique latine.

Le projet a contribué à faire évoluer cette situation. Il a créé un centre modèle de formation à la gestion et à l'administration forestières dans cette région en dispensant en continu des formations à des exploitants et travailleurs forestiers. Le centre de formation a été installé dans une zone de forêt (forêt domaniale d'Antimary) désormais reconnue comme un modèle de gestion durable dans cette région, où il opère des transferts de compétences et savoir-faire acquis au cours des dernières années à des personnes intervenant directement dans les opérations de gestion forestière dans la région.

II. Objectif du projet

Le centre de formation n'est pas seulement une base de formation pour la diffusion d'informations sur l'expérience acquise à Antimary, il a aussi pour mission de réunir des compétences et d'améliorer les modalités de l'encadrement administratif et technique dans les forêts domaniales de production. Il sert en outre à mettre en pratique les connaissances des universités et des organismes de recherche fonctionnant au Brésil. Il est aussi le lieu d'échange d'expériences entre pays de la région, notamment la Bolivie et le Pérou.

Objectif général

L'objectif de ce projet était de contribuer à la mise en œuvre d'une politique durable des forêts dans en Amazonie occidentale ainsi que de renforcer les capacités des ressources humaines et de diffuser des informations sur les pratiques de gestion forestière en Amazonie occidentale, en visant à soutenir l'élaboration de politiques qui favorisent la gestion durable des forêts dans la région.

Objectif spécifique

Renforcer les capacités humaines et diffuser des informations concernant les pratiques d'aménagement forestier en Amazonie occidentale visant à soutenir l'élaboration de politiques forestières qui favorisent la gestion durable des forêts dans la région.

III. Réalisations et produits du projet

Produit 1 : Le centre régional de formation à la gestion forestière a été créé et est en exploitation.

Activités :

- Procurer les services d'agrandissement et d'amélioration des installations existantes de la forêt d'Antimary y compris les bâtiments d'hébergement et les locaux accueillant les formations.
- Louer les services d'installation et d'agrandissement et amélioration des équipements.

Produit 2 : réalisation d'un programme de formation aux pratiques forestières correspondant à la gestion durable des forêts tropicales de la région permettant la formation de 300 personnes de cette région.

Activités :

- Effectuer une concertation avec les parties prenantes de la région et identifier les formations spécifiques nécessaires.
- Préparer une proposition de programme de formation, notamment sur les plans et pratiques de la foresterie durable, la traçabilité des produits dans la filière et le suivi environnemental et social.
- Organiser et réunir un atelier pour recueillir des points de vue sur le programme de formation proposé, l'améliorer et le valider.
- Adapter les matériaux didactiques du CENAFLO (Centre National d'accompagnement de la gestion forestière) dans la région.
- Préparer et imprimer 4000 exemplaires de documents didactiques, dont un manuel des pratiques forestières adaptées à la région.
- Préparer du matériel promotionnel et diffuser des informations sur le programme de formation.
- Sélectionner des candidats pour les cours de formation spécifiques.
- Dispenser les formations.
- Organiser et mettre en œuvre 10 « journée de promenade en forêts », afin de diffuser les matériaux de formation.
- Procéder à une évaluation de l'efficacité et de l'efficience des formations et proposer toutes améliorations à leur apporter.

Produit 3 : École Technique forestière renforcée et 25 techniciens forestiers formés tous les ans (avec trois places par an réservées aux étudiants d'autres pays du bassin amazonien)

Activités :

- Préparer et effectuer deux programmes annuels de formation en gestion forestière s'adressant aux étudiants en techniques forestières.
- Préparer de manière participative et réaliser un programme de formation pour le personnel et les instructeurs de l'école de technicien forestier de l'État.
- Mener à bien une évaluation de l'efficacité et de l'efficacé des cours de formation et de proposer des modifications à apporter
- Procéder à une évaluation de l'efficacité et de l'efficacé des formations et proposer toutes améliorations à leur apporter.

Produit 4 : Mise en place d'un programme de vulgarisation des pratiques forestières de la gestion villageoise durable des forêts tropicales, bénéficiant à 150 familles

Activités :

- Préparer un programme d'assistance technique à la foresterie communautaire.
- Sélectionner 20 techniciens de vulgarisation forestière appelés à travailler au programme d'assistance technique.
- Élaborer et mener à bien la formation des techniciens de vulgarisation forestière.
- Choisir et acheter le matériel nécessaire aux travaux pratiques des techniciens de vulgarisation ;
- Fournir l'équipement et entamer les travaux avec les 20 techniciens de vulgarisation forestière.
- Sélection de 150 familles dans le projet d'établissement forestier « Providência capital ».
- Dispenser une assistance technique aux 150 familles sélectionnées.
- Mener à bien une évaluation de l'efficacé et de l'efficacé de l'assistance technique et proposer toutes améliorations à apporter.

Les résultats finals du projet sont constitués des produits suivants :

- Enseignement de formations pratiques à l'exploitation à faible impact.
- Réalisation de 130 cours.
- Formation de 2 188 personnes.
- Production de polycopiés de cours à 4000 exemplaires.
- Renforcement des multiples usages de la forêt.
- Renforcement du centre de formation à la gestion forestière.
- Extension du périmètre de travail du Centre de formation.

Le projet a accompli ses activités et les résultats attendus ont été obtenus. Certaines des aspects et données importants peuvent être résumés comme suit :

- Le centre régional de formation à la gestion forestière a été créé et est entré en fonctionnement ;
- Le programme de formation aux pratiques forestières de la gestion durable des forêts tropicales dans la région a été exécuté avec succès auprès de 300 personnes en formation, comme le montre le nombre de formations (avec les années entre parenthèses) :
 - 130 formations : 5 (2007), 19 (2008), 32 (2009), 23 (2010), 9 (2011), 16 (2012) ; et 26 (2013)
 - 2188 personnes formées : 45 (2007), 312 (2008), 410 (2009), 339 (2010), 156 (2011), 304 (2012) ; et 622 (2013).
 - 30 personnes formées au centre pour travailler au renforcement des capacités à assurer la vulgarisation de la gestion forestière, en multipliant de telles pratiques au sein des communautés et des autres secteurs ; et
 - 4000 exemplaires de documents didactiques, dont un manuel sur les pratiques forestières adaptées à la région d'Acre, ont été imprimés sous forme de livrets.

IV. Résultats et impacts

Les activités inscrites à ce projet ayant été menées à bien, on peut affirmer que sa finalité spécifique, à savoir le développement des capacités humaines et la diffusion d'informations sur les pratiques de gestion forestière en Amazonie occidentale, l'un et l'autre conçus pour soutenir le développement des politiques forestières privilégiant la gestion durable des forêts dans la région, a été atteint.

Le programme de formation a pu être réalisé grâce au fait que l'ASF (FEA en portugais) est devenu une référence en matière de formation et de visites de chercheurs, d'étudiants des écoles et universités, en plus de la mise en œuvre de la base de recherche. Le renforcement de l'école technique forestière a atteint son objectif grâce à la mise en œuvre du partenariat dans l'éducation des étudiants ayant suivi la formation de technicien forestier.

Le programme de vulgarisation n'a été que partiellement réalisé car la FUNTAC n'a élaboré aucune campagne de vulgarisation. Cependant les partenariats avec le Ministère de la mise en valeur des forêts, de la filière forêt-bois commerciale et industrielle et des services pérennes (Sedens) et la Coopérative de producteurs de forêts de collectivités (Cooperfloresta) a assuré la conformité aux collectivités durables (sic).

Le projet a contribué à l'élaboration de la politique forestière durable des forêts d'Acre et a permis la diffusion d'un modèle de gestion forestière pouvant être appliqué aux forêts domaniales et de production dans l'État d'Acre. Un autre facteur important a constitué à mettre en place des partenariats public-privé, par une coopération et des protocoles d'intentions, qui visent à garantir formations et renforcement des capacités, planification des ressources humaines, maîtrise des techniques d'exploitation à faible impact. Dans le domaine social, ce projet a favorisé le développement du secteur productif traditionnel avec l'introduction de techniques de planification, préparation et mise en œuvre des activités forestières.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Le projet OIBT a témoigné d'un objectif positif consistant à renforcer les capacités humaine et à diffuser des informations sur les modalités d'aménagement forestier en Amazonie occidentale, ce qui correspond aux attentes et aux stratégies établies par le gouvernement fédéral du Brésil et les gouvernements des États brésiliens, tant ceux de la région que celui d'Acre. Quant à la viabilité du programme de formation dans l'ASF, ils se sont révélés d'une importance fondamentale pour le déploiement et l'intégration des institutions gouvernementales existantes (Sedens et COOPERFLORESTA) à l'appui des activités de formation visant les collectivités ainsi que pour les formations techniques à l'exploitation forestière à faible impact (Sedens et EMBRAPA).

Les facteurs susceptibles de compromettre la continuité et la pérennité des acquis du projet sont les suivants :

- La carence des apports financiers gouvernementaux ou externes ;
- La fragilité de la collectivité s'agissant de la gestion forestière ;
- Le défaut d'aptitude à négocier les offres.

Tout projet de cette ampleur requiert un suivi et un coordonnateur disposant d'un grand degré d'autonomie dans l'accomplissement de ses activités et la recherche de résultats. La coordination du projet doit disposer d'une autonomie dans la conduite de ses études techniques autant que sur les coûts de suivi.

La périodicité des missions de suivi et évaluation des activités mises en œuvre pourrait être plus fréquente et non plus seulement annuelle, et devoir comporter la mise en présence des personnes concernées. La planification des activités de suivi et évaluation devrait prévoir qu'elles aient lieu durant l'exécution du projet et non un an après son achèvement.

Envisager d'assortir de dates limites la résolution des problèmes administratifs tels que l'acquisition d'équipements et le dépouillement des soumissions à la suite des appels d'offre et être conçues à la mesure des durées stipulées dans le projet. Ces problèmes doivent être résolus, car la durée impartie à l'accomplissement des activités de terrain en Amazonie, plus particulièrement en Acre, est très brève (5 mois seulement) du fait de la saison des pluies.

Les changements intervenant dans l'Administration centrale durant l'exécution d'un projet peut porter gravement préjudice à ce dernier ; pareil préjudice peut prendre la forme d'un hiatus dans les activités, d'une réorientation des priorités, d'un changement de méthode et entraîner une recomposition de l'équipe du projet, ce qui peut avoir pour répercussion le non-accomplissement des produits du projet et donc de ses objectifs.

Il convient de bien penser les actions du projet et de les planifier à l'avance, en vue d'assurer leur pleine conformité avec ses buts et objectifs, dans le cadre chronologique et les durées imparties. Ce plan prévoit l'équipe du projet, dont la composition doit être tracée au préalable avec toutes ses ressources professionnelles et techniques et les institutions partenaires. La planification peut s'opérer dans le cadre

d'un atelier de discussion et par l'élaboration d'un plan d'action stratégique, celle des rôles et attributions de chacun des participations au projet.

La coordination du projet doit avoir de l'expérience dans tous les domaines relatifs au projet (technique et financier) et doit être formée dans un délai raisonnable. Le dévouement au travail doit faire partie intégrante du profil exigé.

Les virements de fonds doivent être effectués dans des délais compatibles avec la réalisation des activités de terrain du projet et l'obligation de reddition des comptes.

VI. Remarques de conclusion

Ce projet a été déterminant pour la création d'un centre de formation à la gestion forestière dans la forêt domaniale d'Antimary, dans le cœur géographique d'un vaste massif forestier s'étendant dans les États d'Acre, Amazonas, Mato Grosso et Rondonia au Brésil, mais aussi dans les départements boliviens du Pando et de Beni et le département péruvien de Madre de Dios. Au-delà de la construction d'un immeuble, le projet a mis en place les modalités complètes de l'enseignement de formations sylvicoles aux ouvriers, techniciens, agents vulgarisateurs, et à la foresterie villageoises, entre autres résultats. La possibilité d'opérations à l'échelle du réel fait de ce Centre le lieu privilégié de la formation sylvicole à l'exploitation à faible impact et d'autres formations professionnelles du forestier.

Ce projet a réussi dans tous les sens du terme et a répondu aux attentes qu'il avait suscitées, en atteignant ses objectifs, en réalisant ses produits et ses buts tels qu'ils figurent dans sa proposition originelle, sans qu'il ait été nécessaire d'y introduire des modifications en cours de son exécution.

(6) PD 428/06 Rev.2 (F) Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bamboueraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	789 378
Budget OIBT :		US\$	502 978
Gouvernement du Japon :	US\$	502 978	
Gouvernement du Pérou :		US\$	140 000
PERUBAMBU :		US\$	146 400

Agence d'exécution : Association péruvienne du bambou -- PERUBAMBU en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles -- INRENA)

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : avril 2009 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'à octobre 2012 (NOLF.10-0168)
d'achèvement du projet Deuxième Prorogation jusqu'à décembre 2012 (CRF XLVI)

I Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en avril 2009 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. La deuxième tranche a été décaissée en juillet 2010, le troisième en février 2011, la quatrième en septembre 2011 et la cinquième en mars 2012, le tout sur la foi de la soumission et l'approbation préalable des rapports d'activité de 6 mois requis correspondants et des PAO. Cependant, en 2012 il est apparu que l'exécution du projet ne pouvait plus suivre le calendrier projeté de certaines activités, en

particulier en raison des conditions climatiques erratiques dans la zone d'intervention du projet. À ce titre, l'Agence d'exécution a demandé deux fois pour une prolongation sans rallonge budgétaire, la première jusqu'en octobre 2012 et la seconde jusqu'en décembre 2012 afin de pouvoir mener le projet à son terme. Le Secrétariat et le CRF ont prolongé une nouvelle fois l'avis de non-objection nécessaire à cet égard. La dernière tranche de financement a été virée en août 2012. Le projet a également présenté ses rapports annuels vérifiés pour les exercices 2009, 2010 et 2011. Le rapport d'achèvement du projet et le dernier rapport financier vérifié ont été reçus par le Secrétariat en mars 2013, avec plusieurs documents techniques et d'autres produits issus du projet.

II. Objectif du projet

La plupart des forêts tropicales ayant des bambouseraies, en particulier celles situées dans des zones d'accès facile de la région nord-ouest du pays, comptent un fort pourcentage de population locale vivant dans la pauvreté ; ces forêts connaissent aussi une dégradation rapide en raison de la surexploitation dépourvue de toute planification et sans contrôle qu'elles subissent, notamment sous l'effet de la pression démographique. Il était donc indispensable de rechercher des solutions et de les mettre en œuvre pour déboucher sur des activités à caractère pérennisable avant que ces ressources ne soient irrémédiablement appauvries.

Dans ce cadre, cette proposition envisageait de freiner la dégradation des forêts tropicales et simultanément d'améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales extrêmement pauvres, ainsi que la qualité de leur environnement dans la région susdite. Plus précisément il s'agissait d'assurer la réhabilitation et la gestion durable des bambouseraies tropicales dégradées ou menacées et de contribuer effectivement à la lutte contre la pauvreté dans une zone qui présente un niveau élevé de besoins élémentaires non satisfaits et par là même un taux de déforestation élevé (185 000 ha/an) au Pérou.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet étaient achevées au début de 2013 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en juin 2013. Conformément au document de projet, la majorité des activités prévues ont été réalisées pendant la durée du projet et ses réalisations peuvent être résumées par les principaux résultats et produits prévus par le projet, à savoir :

Produit 1 : Des éléments des populations locales (250 personnes) formés aux techniques de niveau intermédiaire de réhabilitation, gestion et exploitation durable des forêts contenant des bambouseraies

L'intégralité des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Le projet a fonctionné à partir d'installations mises à disposition dans la ville de Moyobamba par la collectivité territoriale de San Martin ;
- Un examen bibliographique a été effectué et des éléments de fond ont été réunis sur la biologie du bambou et sa gestion dans l'ensemble du monde ;
- Les activités de sensibilisation du projet ont connu un large rayonnement chez les populations rurales des provinces de Moyobamba, Rioja et Lamas et Huallaga dans le département de San Martin et dans la province de Bagua dans le département d'Amazonas ;
- Des accords de coopération bilatéraux ont été signés pour la mise en œuvre de la gestion des bambouseraies et des activités de avec plusieurs organismes bénéficiaires : la communauté autochtone Shampuyacu et les conseils municipaux de Jepelacio et Yantaló dans la région de l'Alto Mayo, le conseil municipal de Pinto Recodo à Lamas, la Grand Saposoa Cooperativa Ltda. dans la région de San Martín, et enfin avec les conseils municipaux de Aramango et Imaza dans province de Bagua appartenant à la région d'Amazonas ;
- Des accords de coopération interinstitutionnelle ont été signés avec les collectivités régionales et territoriales de l'Amazonas et San Martin et avec le projet spécial d'Alto Mayo - PEAM ;
- Des inventaires des bambouseraies ont été dressés dans les départements de San Martín (provinces de Moyobamba et Rioja) et d'Amazonas (province de Bagua) ;
- L'identification et l'évaluation des caractéristiques taxonomiques, physiologiques et morphologiques des espèces de bambou dans la zone du projet ont été réalisées avec la collaboration d'un expert international de Colombie. Comme prévu, ces études ont facilité l'identification des espèces aux caractéristiques morphologiques et mécaniques appropriées et

présentant des propriétés physiques exploitables pour la réhabilitation et la gestion des bambouseraies de production permanente ;

- Des études des propriétés physico-mécaniques ont été effectuées sur des bambous en collaboration avec le Ministère du logement, de la construction et de l'assainissement et avec celle de l'Université nationale d'ingénierie en vue de mettre en œuvre ces bambous dans des prototypes de logements. Ces études ont été réalisées conformément aux normes internationales (ISO / DIS 22157 "Évaluation des propriétés physico-mécaniques des bambous") ;
- Un mémoire a été produit dans le but de déterminer le nombre et la répartition des espèces de bambou, indigènes et exotiques, dans l'ensemble du Pérou, en concluant qu'il y avait 108 espèces présentes correspondant à 22 genres, dont neuf (9) indigènes et 14 exotiques ;
- Une étude a été menée dans le but de déterminer les principaux ravageurs et maladies du bambou dans la région nord-ouest du Pérou ;
- Dix ateliers ont été organisés pour aider les communautés locales à améliorer leurs compétences dans les techniques de reproduction du bambou, l'aménagement et la gestion durable de plantations de bambous, et la réhabilitation de bambouseraies dégradées. Ces formations, conduites par un expert international de Colombie, ont profité à 300 personnes des villages avoisinants. Des ateliers complémentaires ont été organisés in situ portant sur les modalités de l'entretien des plantations et des engrais ont été régulièrement épandus ;
- Un atelier a été organisé en Aramango afin de former les habitants aux techniques de construction en bambou. La formation a été enseignée par un expert international d'Équateur ;
- Avec la participation de travailleurs formés localement indiqués ci-dessus, la construction en bambou du Centre de l'artisanat du bambou (MINCABAMBU) a été menée à bien et ce centre a été par la suite équipé de matériels de transformation du bambou ;
- Trois ateliers ont été organisés pour former 39 personnes des villages riverains à la fabrication de mobilier et d'objets artisanaux en bambou ; ces ateliers ont été animé par un spécialiste des Philippines, le premier à Lima et les deux autres à Aramango et Moyobamba ; et
- L'équipe technique du projet a participé à diverses conférences sur le bambou en Chine et au Japon, et a également visité des centres du bambou en Colombie et en Équateur en vue d'échanges d'expériences.
- L'équipe technique du projet a participé à diverses conférences sur le bambou en Chine et au Japon, et a également visité des centres du bambou en Colombie et en Équateur en vue d'échanges d'expériences.

Produit 2 : 200 ha de bambouseraies tropicales réhabilitées et mis en gestion durable

L'intégralité des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées comme suit :

- Sept pépinières de multiplication végétative du bambou ont été aménagées, cinq dans le département de San Martin (une dans la communauté autochtone de Shampuyacu et une dans chacun des districts de Yantalo, Saposoa, Pinto Recodo et Calzada), et deux dans le département d'Amazonas (dans les districts de Aramango et Imaza). Ces pépinières ont produit environ 200 000 plants de bambou en 2012, assez pour aménager 500 hectares de plantiers de bambous, où l'on s'attend à produire cette quantité de tiges chaque année ;
- Un total de 246 41 hectares forêts tropicales humides de montagne appartenant à de petits colons et des populations indigènes ont été réhabilités avec du bambou en exploitant des systèmes agroforestiers dans 13 districts : 11 dans le département de San Martin et 02 dans le département d'Amazonas ;
- 76 hectares de bambouseraies naturelles appartenant aux communautés indigènes de Yarau, Atumplaya et Huascayacu sont en cours de récolte en vue de la commercialisation des produits de récolte, et un peu plus de la moitié d'entre eux sont à présent gérés correctement, et
- Cinq zones pilotes de gestion des bambouseraies ont été créées : 3 à Aramango et 2 dans l'Alto Mayo --- les meilleures ont été sélectionnés par un concours entre tous les planteurs de bambous locaux formés par le projet.

Produit 3 : Communes rurales (2000 personnes) activement associées à quatre filières de production et de commercialisation du bambou dont elles seront bénéficiaires

L'intégralité des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées comme suit :

- Un total de 2 ateliers ont été organisés pour former du personnel local à la mise en place de filières du bambou, un à Aramango et un autre à Imaza ;

- Une entreprise villageoise de production de bambou a été légalement constituée et est actuellement en exploitation : « Asociacion de Productores de Bambú del Rio Marañon » ;
- Les lignes directrices pour l'élaboration de plans de gestion de bambouseraies ont été élaborées, mais sont toujours en attente de leur adoption par les autorités compétentes pour pouvoir entrer en vigueur ;
- Un total de trois monographies techniques ont été produites et diffusées aux agriculteurs intéressés par les plantations de bambou et des plans d'architecte ont été produits pour une maison prototype en bambou ;
- Le projet a participé à plusieurs manifestations et salons professionnels, a conclu de nombreux accords bilatéraux avec d'autres institutions, largement promu l'exploitation du bambou dans le cadre de différentes manifestations et les résultats du projet et ses produits ont été largement diffusés dans les médias par voie d'articles, de vidéos et de rapports ;
- Le projet a organisé une visite du directeur de la promotion scientifique et technique (CONCYTEC) et du président et du directeur général de la Banque nationale agraire (Agrobanco) à Moyobamba et Aramango.

IV. Résultats et impacts

Les objectifs du projet ont été atteints. Parmi les nombreux résultats tangibles du projet, les éléments suivants méritent d'être mentionnés pour leur incidence favorable sur les moyens d'existence des agriculteurs riverains des bambouseraies dans le nord Pérou grâce à la gestion durable de ces dernières et en ouvrant la voie à une modernisation des modes d'exploitation du bambou au Pérou :

1. Identification et évaluation des sites d'aménagement de bambouseraies dans la zone d'influence du projet PD 428/06 Rev.2 (F) ;
2. Propriétés physiques et mécaniques du bambou (*Guadua angustifolia* Kunt) de trois (03) bambouseraies naturelles : Flor del Valle, Atumplaya et Aramango ;
3. Identification taxonomique des bambous dans le Nord-ouest du Pérou ;
4. Rapport de l'étude génétique exploitant des marqueurs microsatellites dans trois biotypes de *Guadua angustifolia* prélevés au Pérou ;
5. Rapport scientifique sur deux nouvelles espèces de *Guadua* au Pérou ;
6. Brochure : méthodes de propagation du Bamboo (*Guadua angustifolia*),
7. Brochure : Conduite d'une bambouseraie ;
8. Brochure : Bambou, présent et avenir d'une plante millénaire - Vol 1 & 2 ;
9. Manuel de confection de meubles en bambou ;
10. Guide pratique de la multiplication du bambou forestier et de la conduite des bambouseraies ;
11. Plans d'aménagement des bambouseraies naturelles -- modalités (agrément des autorités péruviennes en instance) ;
12. Décret suprême D.S. 017-2012, Ministère du logement, Norme technique nationale E.100 : Concevoir et bâtir des logements en Bambou ; et
13. Une ligne de crédit pour le reboisement et la conservation forestière ouverte par Agrobanco (Banque agricole nationale du Pérou).

En outre, les résultats et impacts suivants peuvent être mis en exergue :

- On dispose désormais de connaissances sur la biologie et la commercialisation des principales espèces de bambou présentes dans le périmètre d'influence du projet ;
- Des techniques intermédiaires simples ont été adoptées pour assurer une valorisation industrielle rentable des espèces de bambou présentes dans le périmètre d'influence du projet ;
- Des documents techniques sont disponibles pour permettre la diffusion des connaissances relatives à la réhabilitation et à l'aménagement des forêts tropicales contenant des bambouseraies ;
- Des forêts naturelles contenant des bambouseraies ont été réhabilitées dans le périmètre du projet et sont correctement gérées et soumises à un régime de récoltes pérenne, tant pour les bambous que pour ceux-ci en combinaison avec d'autres ressources forestières ligneuses et non ligneuses ;
- Les acteurs de la filière du bambou ont bénéficié de formations en techniques de « réhabilitation intermédiaire », de gestion et d'exploitation, et assure désormais les récoltes des forêts tropicales sur un mode pérenne, et produisent des articles qui répondent à la demande du marché ;
- Les niveaux de revenus des populations riveraines, en particulier celles qui subsistent dans la pauvreté et dont les moyens d'existence sont tributaires des ressources forestières, ont

sensiblement progressé grâce à la gestion, l'exploitation et la commercialisation pérennes du bambou. L'amélioration de la filière de production du bambou dans les villages présents dans le périmètre d'influence du projet a été telle que les cannes de bambou précédemment vendues à 0,80 dollars EU l'unité atteignent aujourd'hui, grâce à un meilleur contrôle de qualité, 4,80 dollars l'unité, soit une progression de 600% ;

- Sous l'effet de la progression spectaculaire des prix des bambous récoltés par le projet, certains paysans riverains substituent à leurs cultures de rente un couvert forestier permanent de bamboueraies, et les paysans des vallées voisines reprennent à leur compte la formule de plantation de bamboueraies et les techniques de conduite de ces plantations dont le projet a inauguré l'usage dans la région ;
- Enfin, les organismes publics à l'échelon central comme à l'échelon régional et d'autres associations qui ont passé des contrats de collaboration avec le projet ont pu constater de visu l'amélioration apportée au niveau de vie des paysans engagés dans l'amélioration et l'expansion des bamboueraies et qui reprennent à leur compte les activités du projet dans les vallées et régions voisines ; cependant les populations riveraines demandent un appui technique supplémentaire de la part de l'agence d'exécution.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

L'année 2011 a connu une sécheresse extrême qui a rendu difficiles les semailles et l'installation des plantiers, ce qui a freiné l'extension des plantations en saison sèche. Ces difficultés ont retardé la campagne de sensibilisation des populations, les conditions météorologiques n'ayant pas permis la mise en démonstration sur le terrain. Cependant, en 2012, les conditions du milieu ont été plus favorables et une campagne de sensibilisation sur la portée du projet s'est traduite par un regain d'intérêt des populations locales pour une participation aux programmes de formation et un accès aux matériaux de reboisement et aménagement, ainsi que des formations aux techniques de transformation et valorisation du bambou dans le secteur de la construction et de la fabrication de meubles. Il est donc nécessaire d'envisager la poursuite du financement de ces activités, mais surtout il importe de continuer à former les acteurs à l'exploitation durable de cette ressource, compte tenu de son énorme incidence sur la régulation du climat.

S'agissant de la pérennisation des acquis, il est nécessaire de continuer à renforcer la maîtrise de la valorisation technique du bambou chez les populations concernées et d'entretenir la sensibilisation du public à l'importance et à la valeur véritable des ressources du bambou dans la région. La signature d'un contrat spécifique avec le Programme spécial l'Alto Mayo doit permettre d'accompagner les activités susdites et de construire un autre MINCABAMBÚ dans la région de San Martin, infrastructure qui doit servir de centre de formation supplémentaire aux techniques de valorisation du bambou dans cette région du Pérou.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a contribué de manière sensible à la promotion et à la mise en œuvre des modalités de gestion des bamboueraies naturelles et artificielles et à la valorisation rentable du bambou dans les Ceja de Selva (forêts humides de moyenne altitude) et les Selva Alta (forêts de montagne humides) dans la région Nord du Pérou.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande écrite ou sont téléchargeable en fichier numérique sur le site Web de l'OIBT à l'adresse <http://www.itto.int> ou sur le site Web de PeruBambu à l'adresse <http://perubambu.org.pe>.

(7) PD 459/07 Rev.1 (F) Améliorer les conditions habilitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	718 163
Budget OIBT :	US\$	593 163
Gouvernement du Japon :	US\$	583 163
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000

Gouvernement d'Indonésie (Services forestiers de la province de NTT & autres partenaires) :

US\$ 125 000

Agence d'exécution : Direction générale de la gestion de la production forestière du Ministère des Forêts

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 5 novembre 2009 / 37 mois

I Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa 43^e session en novembre 2007 et financé en intégralité au cours de la 44^e session du CIBT en novembre 2008. Un protocole d'accord devant lier l'Agence d'exécution, soit la Direction générale de la production forestière de la gestion de la production forestière du Ministère indonésien des forêts, et l'agence collaboratrice, soit le Service des forêts de la province orientale de Nusa Tenggara a été signé le 11 août 2009. Ce projet a entamé ses opérations le 5 novembre 2009 et toutes les activités du projet avaient atteint leur terme en décembre 2012.

II. Objectif du projet

Le bois de santal (*Santalum album* Linn.) est une essence de bois marchand de la province indonésienne du Nusa Tenggara oriental (ENT). En raison de ses caractéristiques spécifiques, ce matériau se prête à la fabrication d'objets artisanaux, à la sculpture sur bois, à la confection de bâtons d'encens et à l'extraction d'huiles employées en parfumerie et dans l'industrie des produits cosmétiques ; le bois de santal fait l'objet d'un commerce et de multiples convoitises depuis le 10^{ème} siècle. Cependant au cours des deux dernières décennies le stock de bois de santal sur pied a décliné à un rythme alarmant en ENT. De 1970 à 1998, la production annuelle licite de bois de santal a fluctué entre 87 et 995 tonnes, pour une moyenne annuelle d'environ 600 tonnes (Rohadi *et al*, 2004). Confronté à une menace d'extinction locale de l'espèce, le gouvernement de la province a interdit les récoltes de bois de santal en 1997. On escomptait alors que ce moratoire amène un relèvement de la population des arbres produisant ce bois dans la province, toutefois, ce redressement ne s'est pas concrétisé.

En vue de trouver des solutions au problème de la baisse des ressources en bois de santal, ce projet s'était donné pour but de concourir à une gestion durable des ressources du bois de santal en province de Nusa Tenggara orientale. Son objectif spécifique était de renforcer les politiques publiques, les incitations économiques et le cadre institutionnel local en vue d'assurer une gestion durable des ressources en bois de santal dans la province de Nusa Tenggara orientale.

III. Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations et les produits obtenus par le projet sont résumés ci-dessous :

Produit 1 : nouvelles politiques efficaces au niveau des districts concernant la gestion des ressources, formulées et approuvées par le gouvernement local et mises en œuvre par les organismes d'exécution concernées

- Une réunion et un atelier préparatoires ont été organisés afin de se saisir d'informations constituant l'état des lieux des politiques publiques de la province et des districts d'ENT en matière de gestion du bois de santal ;
- Ont été menés par trois consultants nationaux et un consultant international une étude et une analyse des normes et orientations encadrant la gestion des ressources du bois de santal en province ENT et dans quatre districts cibles ;
- Venant à la suite d'une série de réunions internes, deux réunions de concertation publique ont été organisées dans les districts de TTS et Sumba oriental lors desquelles a été examiné le projet de règlement de la collectivité territoriale (PERDA) relatif au bois de santal ;
- A été mise en œuvre une concertation avec des membres de l'assemblée législative en vue d'améliorer le PERDA. Les membres de l'assemblée législative de TTS ont poursuivi leurs travaux conduisant à l'adoption d'un PERDA amélioré en référence à la réglementation existante ;
- Une étude comparative a été mise en œuvre dans l'Ouest australien avec la participation de 13 personnes parmi lesquelles des hauts fonctionnaires du ministère des Forêts, d'autres de la

province ENT et des responsables des quatre districts considérés [Alor, Florès oriental, Central Timor méridional (TTS) et Sumba oriental] et quatre paysans des quatre districts susdits.

Produit 2 : Cadre économique incitatif élaboré dans le but d'accompagner l'exploitation pérenne des ressources du bois de santal

- Ont été menées par un consultant international une étude et une analyse du cadre d'incitation économique à la gestion des ressources du bois de santal dans le district de TTS ;
- Des instruments économiques devant accompagner la pérennisation des ressources en bois de santal ont été mis au point et a été préconisée leur inclusion dans le PERDA de la gestion du bois de santal ;
- Des formations d'agents forestiers à la planification du développement de produits forestiers non ligneux ont été dispensées au Centre de recherche et développement forestier de Jogjakarta qui est parvenu à mettre au point une reproduction asexuée du santal par culture histologique, et au district de Gunung Kidul où se trouve une station du FORDA (*Forest Research Development Agency*) ayant une plantation de santal et à l'université Gajah Mada. Le personnel en formation était constitué d'agents forestiers des quatre districts considérés, et d'autres de l'Office forestier de la province et de la Direction générale de l'exploitation des forêts.

Produit 3 : Amélioration de la capacité du personnel forestier et des responsables des collectivités en matière de planification, gestion et exploitation durable des ressources en bois de santal

- A été effectuée une analyse de l'évaluation des besoins à l'échelon de la province et à celui des quatre districts en vue de renforcer l'organisation des institutions compétentes en matière de gestion forestière et de mise en valeur du bois de santal, en s'attachant plus particulièrement à la planification, la sylviculture et l'exploitation de cette ressource.
- Des modules de formation à la planification, la sylviculture et l'exploitation des ressources en bois de santal ont été élaborés en coopération avec une équipe de l'unité de Formation et éducation forestière de Kupang (BPLK Kupang). Ces modules ont servi aux institutions compétentes du district et aux unités de mise en œuvre techniques du ministère des Forêts pour l'enseignement de formations à la gestion du bois de santal et à la plantation de l'essence.
- Une série de formations a été dispensée aux sylviculteurs du santal et à des responsables villageois dans les quatre districts visés. Ces formations étaient destinées à a) faire acquérir les connaissances et compétences techniques de la culture du santal et b) motiver les villageois à aménager des plantations de cette essence sur leurs terres. La méthode didactique alliait enseignements théoriques et enseignements pratiques.

Produit 4 : Sensibilisation des populations aux possibilités de la gestion durable des ressources du bois de santal

- L'amélioration des réglementations sur le bois de santal dans le sens d'une harmonisation des politiques publiques le concernant à l'échelon central et provincial ; le ministère des forêts s'emploie à une amélioration de la réglementation concernant les produits forestiers non ligneux (dont le bois de santal) et celle relative à la licéité du bois des forêts des collectivités, à savoir réglementations P. 51/2006 et P. 33/2007. Une des questions en débat est celle de l'appartenance du bois de santal cultivé sur parcelles privées, qui aux termes de la réglementation du ministère des forêts revient aux propriétaires des parcelles. Le projet a également accompagné une discussion organisée par le gouvernement provincial de l'ENT concernant la légalité du bois de santal (*Tata Usaha kayu cendana dari NTT*), le 15 juin 2012 à Kupang. Une nouvelle réglementation, P. 30/Menhut-II/2012, a été signée par le ministère des forêts le 17 juillet 2012, donnant effet à une recommandation émise par le gouvernement provincial d'ENT.
- La popularisation de l'amélioration du PERDA relatif à la gestion du bois de santal s'est faite dans les quatre districts considérés de même que la socialisation de la stratégie de mise en valeur du bois de santal auprès des groupes de population et des chefs religieux à l'échelon des villages.
- Un renforcement des capacités des institutions locales au développement du bois de santal a été effectué dans les quatre districts visés ; étaient également concernés des groupements paysans, à travers :
- L'élaboration d'un manuel simple en indonésien exposant les techniques de culture du bois de santal à l'intention des populations villageoises et paysannes,
- Une campagne de sensibilisation et de formations mobiles (théorie et pratique) à la sylviculture du bois de santal à l'intention des paysans des quatre districts visés,
- L'aménagement d'une pépinière villageoise permanente dans les quatre districts visés,

- Un atelier national de définition du rôle des acteurs dans l'élaboration d'une stratégie en faveur du bois de santal, avec la participation des acteurs concernés de la province ENT dont le Bappeda (Agence régionale de planification) en vue d'assurer un soutien financier au développement du bois de santal.

IV. Résultats et impacts

Les principaux résultats et retombées du projet le rapprochant de ses objectifs spécifiques et de développement ont été les suivants :

- Le Plan directeur du développement du bois de santal en province de Nusa Tenggara oriental, qui a été dressé avec l'appui de l'équipe de projet de l'OIBT ; ce plan directeur sert à encadrer des actions coordonnées destinées restaurer le Nusa Tenggara oriental dans sa qualité de province du bois de santal à l'horizon 2030. L'OIBT figure au nombre des partenaires mis en exergue dans ce Plan directeur ;
- Formulation et adoption de nouvelles politiques cadres effectives dans deux districts cibles (Central Timor méridional et Sumba oriental) destinées à gérer les ressources considérées ;
- Élaboration et adoption d'un cadre d'incitations économiques adapté à l'appui de la pérennisation des ressources du bois de santal dans deux districts visés ;
- Augmentation des capacités des agents forestiers et des chefs de village à assurer la planification, la sylviculture et l'exploitation de ressources en bois de santal pérennes dans les quatre districts visés (Central Timor méridional, Sumba oriental, Alor et Florès) ;
- Sensibilité accrue du public à la gestion pérenne du bois de santal dans les quatre districts visés.

Concernant la participation des populations riveraines à la gestion du bois de santal, des conditions habilitantes conduisent à une amélioration de l'adhésion du public et des populations et à une prise de conscience de la nécessité d'une pérennisation de la gestion du bois de santal à l'échelon de la province et à celui des districts. Le sentiment d'appropriation qui se crée chez les populations s'agissant de la mise en valeur du bois de santal, qui jusque-là appartenait aux collectivités territoriales, s'est avéré sur le terrain. Les populations locales prendront une part active à la conservation et à la sylviculture du bois de santal dans le cadre d'un dispositif juridique amélioré reconnaissant les droits des populations locales.

La collectivité territoriale de la province (PEMDA) a montré une volonté forte d'augmenter les moyens d'existence des populations riveraines par la plantation de bois de santal, ce qui requiert une mobilisation immédiate de tous les gouvernements de districts et des acteurs concernés en ENT. Cette volonté s'est concrétisée dans l'attribution d'un budget à la préparation, l'acquisition de semences et l'aménagement de pépinières. Ce programme se déploie grâce à la participation de notables et personnalités locales, notamment les chefs religieux.

La révision du cadre juridique de l'exploitation du bois de santal s'est faite en y associant des personnes-ressources du projet, issues des quatre districts concernés, afin de faire en sorte que la concertation multi-acteur puisse être reprise par d'autres districts lors de la synthèse ou révision du PERDA sur le bois de santal. En outre, la collectivité territoriale à l'échelon provincial a déjà intégré l'examen du cadre normatif et de la réglementation dans la stratégie programmatique de la province. Ces travaux témoignent du très fort engagement des collectivités publiques à l'échelon national comme à l'échelon local à assurer pérenniser la gestion de la ressource en bois de santal.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

La valeur de ce projet a été largement reconnue en province de Nusa Tenggara oriental où le bois de santal joue un rôle important dans les moyens d'existence des populations de la province, tant du point de vue économique que du point de vue culturel. L'exécution de ce projet a permis de dégager un certain nombre d'enseignements. Au nombre des enseignements dégagés de l'exécutif de ce projet on doit mentionner :

- La solidité du schéma conceptuel du projet, qui reposait sur une analyse correcte de la problématique et dans lequel sont impliqués les principaux acteurs, qui ont contribué de manière importante à la bonne exécution du projet et à la réalisation de ses objectifs.
- La stratégie suivie par le projet, réexaminée par des personnes ressources savantes préalablement à l'exécution du projet, et qui était en conformité avec l'environnement réel du projet, ce qui en a facilité la bonne exécution.
- L'accomplissement réussi de ce projet est à porter au crédit de l'équipe de direction du projet qui

n'a pas ménagé ses efforts dans ce sens, à la compétence du comité directeur du projet, à une stratégie d'exécution adaptée, à la bonne coopération de ses premiers bénéficiaires et acteurs, ainsi qu'à l'appui fourni par le secrétariat de l'OIBT ; ces facteurs de réussite déterminants doivent être pris en compte dans l'exécution de tout futurs projets similaires.

- Les rôles et attributions de toutes les parties impliquées dans l'exécution de ce projet, notamment le rôle d'agence d'exécution tenu par le ministère des Forêts et celui d'agence collaboratrice tenu par les Services des forêts de la province ont été précisément définis dès le lancement des opérations du projet dans le souci d'éviter toute confusion entre les parties intervenantes et une inefficience des opérations du projet.
- Les mesures conçues pour atténuer les risques éventuels ont été correctement définies et mises en œuvre, ce qui a grandement contribué à l'accomplissement réussi de ce projet, pour lequel n'a été nécessaire qu'une courte prolongation aux délais impartis.

Pour assurer la pérennisation des acquis de ce projet à l'issue de son achèvement, ses activités d'importance critique qui doivent être poursuivies au-delà-de la date de son achèvement sont les suivantes :

- Poursuivre le processus de légalisation du PERDA au niveau des districts. Ce processus doit être repris dans d'autres districts (à ce jour cinq districts d'ENT ont produit des PERDA pour le bois de santal) ;
- Mener des formations des bénéficiaires primaires, à savoir des chefs de groupes ethniques et chefs religieux ainsi que des agents des collectivités locales dans le but de développer leurs compétences techniques à aménager et conduire des plantations de bois de santal ;
- Fournir aux chefs de village une assistance technique en matière de commercialisation des produits ;
- Assurer un suivi du programme de forêts communautaires qui exploitent les espèces à bois de santal en ENT ;
- Organiser de temps à autre des ateliers régionaux d'échange d'informations et d'expérience entre les principaux acteurs de la filière à l'échelon du district ;
- Mener des discussions régulières entre acteurs auxquelles devront participer non seulement les catégories d'acteurs primaires mais aussi les acteurs secondaires, à savoir les services des douanes, la police, des représentants du parquet, des universités, des ONG, dans le but d'échanger des informations sur la gestion du bois de santal.

Les institutions auxquelles il incombe de mettre en œuvre les activités ci-dessus d'importance critique sont les suivantes : les unités des services administratifs de la province et des districts par l'intermédiaires de leur office des forêts et aussi le ministère des Forêts représenté par ses bureaux techniques régionaux (BP2HH) et le Centre d'éducation et de formation à la foresterie. Il est demandé à ces institutions de détacher un petit nombre d'agents pour assurer l'exécution de ces activités. Les fonds nécessaires au financement des activités retenues dans ce cadre doivent être pourvus de manière régulière sur le budget de l'Etat par des lignes de crédits émanant du Trésor à l'échelon national, provincial et local. Afin de garantir une mise à disposition adéquate et sans délai des fonds concernés, chaque partie responsable doit élaborer un plan budgétaire annuel et le remettre dans les délais impartis au ministère des Finances dans le respect du calendrier budgétaire de l'Etat.

La collectivité territoriale de la province ayant encouragé la participation locale à l'entretien des ressources en bois de santal en offrant une quantité accrue d'avantages rationnels aux populations locales, on s'attend à ce que cette politique ait pour effet de motiver ces populations à planter des santalacées sur leurs terres afin d'accroître leurs revenus sur le long terme, ce qui peut avoir un effet d'entraînement pour le développement pérenne des ressources en bois de santal dans la province de Nusa Tenggara oriental.

VI. Remarques de conclusion

L'objectif de ce projet a été réalisé de manière satisfaisante grâce aux partenariats mis en place entre les différents échelons de l'Administration (centrale, provinciale et des collectivités territoriales et locales). L'engagement du gouvernement de la province a été déterminant pour la pérennisation du bois de santal, grâce notamment à la révision du cadre juridique permettant aux cultivateurs de conserver la propriété des plantations de santalacées établies en forêt. L'intérêt croissant des collectivités locales a également été des plus encourageants. Le projet a reçu un bon appui et la collaboration de consultants, du personnel homologue et des autorités locales. Le dévouement et la détermination du chef de projet sur le terrain ont constitué un facteur ayant sensiblement contribué à la réussite de ce projet.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement et plusieurs rapports techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit, le Comité souhaitera peut-être déclarer ce projet achevé.

(8) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase I (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 393 399

Phase I

Budget OIBT : US\$ 277 333

Gouvernement de la Chine : US\$ 116 066

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2008 Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2011 / 26 mois

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la Phase I a été obtenu lors du cycle de projets du printemps 2010. La convention devant réguler l'exécution du projet a été signée le 11 novembre 2010. Les activités du projet lancées en janvier 2011 se sont terminées en mars 2013.

II. Objectif du projet

Les mangroves de la province du Zhejiang en Chine méridionale jouent un rôle important en étant sources de revenus et en pourvoyant des systèmes de sécurité écologique pour la protection de l'environnement. Au cours de ces dernières années, la surexploitation et l'incessante reconversion des mangroves existantes en province du Zhejiang ont eu un impact considérable sur l'environnement.

L'objectif de développement de ce projet était de concourir à la gestion durable des mangroves en Chine méridionale par le biais d'un renforcement des capacités locales et du développement dans les collectivités. Ses Objectif Spécifiques consistaient à (1) renforcer les capacités des institutions forestières locales à assurer la gestion des mangroves et à (2) réduire la dépendance des populations riveraines aux ressources des mangroves grâce à des activités génératrices de revenus pérennisables dans la Réserve naturelle de mangrove de Fujian Zhangjiangkou où dominent des mangroves possédant une abondante diversité d'espèces et présentant de bonnes conditions de croissance par rapport au reste des mangroves chinoises.

III. Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations et les produits obtenus par la Phase I sont résumés ci-dessous :

- D'après les éléments utiles qui ont été fournis, les problématiques actuelles de l'aménagement de la mangrove de la réserve naturelle de Fujian-Zhangjiangkou ont été identifiées. La version préliminaire d'un plan d'aménagement et les rapports connexes ont été rédigés et publiés.
- Les formations nécessaires à la gestion des mangroves ont été définies par un consultant national engagé à cet effet.
- Des chiffres sur les quantités et le prix de vente des principaux produits du milieu aquatique tirés des mangroves au cours des cinq dernières années ont été recueillis et une analyse a été effectuée.
- Une étude a été réalisée pour évaluer les bénéfices environnementaux produits par la Réserve de mangrove naturelle Fujian-Zhangjiangkou.

- Un nouveau plan de gestion des forêts modèles avait été examiné par les parties prenantes, notamment dans le cadre d'un forum de consultation. Il en est ressorti pour conclusion que le nouveau plan de gestion était réalisable et que la sélection d'une mangrove pilote était nécessaire pour adopter le nouveau plan d'aménagement.
- Des formations à la gestion des mangroves ont été dispensées le 11 mai 2012. Parmi les stagiaires se trouvaient principalement le personnel de la réserve naturelle locale, ainsi que certains paysans locaux. Grâce à cette formation, les compétences managériales et la sensibilisation des populations locales ont été améliorées.
- Toutes les informations indispensables sur les politiques existantes ont été recueillies et examinées lors du forum des parties prenantes. Les experts ont examiné les politiques actuelles et affiné les forces et les faiblesses de la conservation de la mangrove et des politiques actuelles de son aménagement, et ils en ont conclu que la question de la législation était essentielle pour résoudre celle de l'occupation des sols et les questions d'indemnisation, dans le but d'instaurer une gestion durable des mangroves.
- En se fondant sur le rapport technique du projet intitulé « Analyse préliminaire de la demande d'éco-tourisme potentielle », les ressources locales de l'éco-tourisme de la réserve naturelle de la mangrove de Zhangjiangkou au Fujian ont été évaluées en intégralité. Un plan d'éco-tourisme a été élaboré et approuvé par les services compétents de l'Administration forestière d'Etat.
- Une plateforme de discussion des questions clés sur les mangroves a été mise en place, un forum de concertation des parties prenantes a été créé et fonctionne. Les parties prenantes comprennent principalement le personnel concerné de l'office des forêts local, l'office de l'agriculture, l'office de protection de l'environnement, l'office des océans et de la pêche, l'office des eaux, l'office de l'éducation, des représentants du canton de Dongxia et des villages de Zhuta et Chuanchang, du groupe scolaire de Zhuta, ainsi que de l'école primaire de Chuanchang. Les sujets abordés par le forum ont eu trait principalement au plan d'aménagement de la réserve de mangrove, à la demande écotouristique axée sur la mangrove et à la politique actuelle de gestion des ressources de la mangrove, et enfin à la question émergente qu'est la lutte contre les espèces invasives.

IV. Résultats et impacts

Les principaux résultats et retombées de la Phase I rapprochant de la réalisation de ses objectifs spécifiques et de développement se résument comme suit :

- Les institutions forestières locales ont activement pris part à l'ensemble de la phase I ; les problèmes existant dans le plan de gestion actuel et les orientations adoptées ont été entièrement analysés, un nouveau plan de gestion de la mangrove a été élaboré, et la prise de conscience des institutions forestières locales s'est améliorée grâce à diverses formations ; le personnel concerné dans le MRN, les autorités forestières locales, ainsi que les cultivateurs riverains de la forêt ont suivi une formation à l'aménagement des mangroves. Mais tout programme de renforcement des capacités s'inscrit dans le long terme et nécessite l'implication active et continue d'intervenants clés.
- Les activités d'éco-tourisme axées sur les mangroves ont été reconnues comme bon moyen de se soustraire à la dépendance économique envers les mangroves locales, offrant un bon potentiel de d'engendrer des avantages économiques à la fois pour le MRN et les populations riveraines. Cependant, la construction d'une infrastructure adaptée est nécessaire avec des apports d'origines diverses même si la ressource éco-tourisme a été identifiée et le plan éco-tourisme élaboré.
- À l'issue de l'achèvement de la Phase I, une forêt pilote modèle a été choisie pour la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion de la mangrove. À l'issue des formations, les compétences aménagistes et la prise de conscience chez les collectivités riveraines se sont améliorées et un forum des parties prenantes a été mis en place et est entré en fonction. Dans les faits, le développement d'un programme d'éco-tourisme a été identifié comme l'une des activités génératrices de revenu convenant dans un futur proche.

La Réserve naturelle de mangrove Fujian-Zhangjiangkou a été retenue comme station de démonstration des mangroves dans la planification des zones humides des années 2011 - 2016 en Chine ; cette planification avait été formulée par l'Administration forestière d'État. En s'appuyant sur ce programme du gouvernement central, des fonds seront mis à disposition dans un proche avenir en vue de renforcer les résultats du projet. Le grand intérêt manifesté par les principales parties prenantes pour le développement durable et la conservation de cette réserve naturelle de mangrove a été soutenu afin en vue de pérenniser cet environnement tout en offrant aux populations riveraines les incitations économiques que peut leur procurer l'écotourisme.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Ce projet avait été largement reconnu comme utile pour la Réserve naturelle de mangrove Fujian-Zhangjiangkou. Les principaux enseignements tirés de l'exécution de la Phase I sont les suivants :

- Mettre en œuvre la gestion durable des mangroves ; les conflits d'intérêts entre la mangrove en tant qu'aires de conservation au rôle protection d'un côté et l'exploitation commerciale qui peut en être faite de l'autre doivent être résolus.
- Une série de forums de concertation des intervenants a permis de renforcer la prise de conscience environnementale, de susciter un sentiment de fierté et un engouement chez les populations riveraines les portant à trouver le juste compromis entre richesses environnementales et richesses commerciales.
- Il convient d'accorder une plus grande importance à la participation active des populations riveraines à la reconstitution, la gestion et la protection des mangroves dans la conception de projets de ce type, car les mangroves offrent diverses possibilités d'emploi locaux, des moyens de subsistance et la sauvegarde d'une sécurité sociale. Les sources existantes de revenus telles que la pêche, l'aquaculture (l'élevage de crevettes), la production de perles de culture, la chasse, la cueillette de fruits et les activités d'éco-tourisme pourraient être approfondies et améliorées pour obtenir une meilleure productivité et la pérennisation des acquis lors de la définition et de la mise en œuvre de tout projet similaire .
- Le programme d'écotourisme axé sur les mangroves, qui n'était pas très connu dans cette province, recueille aujourd'hui une plus grande attention de la part des décideurs.
- Une communication efficace et la participation active des acteurs locaux sont très importantes pour l'identification des éléments du projet ; le chef de projet de l'agence d'exécution joue un rôle important dans l'amélioration de la coopération, notamment entre l'agence d'exécution et les agences de coopération ; le chef de projet et le personnel auxiliaire doivent se familiariser avec les règles et procédures de l'OIBT à s'assurer que le projet est sur la bonne voie, et la supervision et

le suivi sont essentiels pour prendre la mesure de l'avancement des travaux du projet sur le terrain.

Les rapports techniques produits par la phase I ont été diffusés à un certain nombre de bibliothèques forestières et aux divers intéressés. Les principales réalisations et les enseignements de la phase I seront livrés aux ateliers pertinents, aux rencontres de vulgarisation et autres réunions de concertation des parties prenantes en vue de l'intensification de l'effort de conservation des mangroves et de leur aménagement en Chine méridionale.

VI. Remarques de conclusion

Il n'y a pas de différences sensibles entre la mise en œuvre prévues et les travaux effectivement réalisés dans le cadre de cette phase I. Pendant les travaux d'exécution de la phase I, pas d'influences externes manifestes, les hypothèses de départ étaient valides. La participation des bénéficiaires du projet telle que prévue et telle qu'elle s'est concrétisée a été la même, et a concerné principalement l'institution forestière locale, le personnel du MRN et les collectivités riveraines. Toutefois, la viabilité à long terme du projet dépendra de la mise en œuvre de la Phase II qui vise à organiser une série de formations pour améliorer la gestion du MRN et les possibilités de dégager des revenus pour les populations riveraines.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement de la Phase I, plusieurs rapports techniques, et le rapport d'audit financier, le Comité pourra considérer la Phase I comme achevée.

(9) PD 482/07 Rev.2 (F) Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (Panama)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	707 424
Budget OIBT :		US\$	470 108
Gouvernement du Japon :	US\$	320 108	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	150 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	237 316

Agence d'exécution : Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON)

Approuvé à la : Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2010 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Prorogation jusqu'à décembre 2012 (NOL Réf No F12-0159)

I Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-quatrième session en novembre 2008 et son financement intégral destiné à permettre son exécution a été promis au printemps 2009. La convention devant réguler l'exécution du projet a été dûment signée en décembre 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. La deuxième tranche a été signée en octobre 2010 et la troisième en août 2011. La dernière tranche de fonds a été virée en janvier 2012. Toutefois, au début de 2012, l'exécution du projet avait pris un retard sur le calendrier initialement projeté qu'elle ne pouvait plus rattraper, car certaines activités avaient été retardées, en particulier celles qui relatives à l'élaboration de plans de gestion forestière de court et de long terme et à leur agrément par les autorités compétentes. À cet égard, l'agence d'exécution a demandé un délai supplémentaire jusqu'à décembre 2012 sans rallonge budgétaire, afin de l'aider à mener à bien le projet, et le Secrétariat saisi d'une demande officielle en ce sens n'y a pas fait d'objection. Par ailleurs, le rapport d'achèvement du projet a été envoyé au Secrétariat en juin 2013 et le dernier rapport d'audit a été remis à l'OIBT en août 2013.

II. Objectif du projet

Ce projet envisageait la promotion de la production durable du bois des forêts tropicales dans la forêt classée de Chepigana, tandis que certaines richesses forestières d'importance critique devaient être conservées et que devait s'améliorer la qualité de vie des populations riveraines. De manière spécifique, le projet devait permettre la production et la commercialisation de produits forestiers ligneux et non ligneux extraits de la forêt classée de Chepigana dans la pérennité écologique, économique et sociale, tout en mieux conservant les richesses forestières du couloir biologique de la chaîne de Bagre, qui fait partie intégrante de la forêt classée de Chepigana. Les principaux résultats du projet sont : i) la mise au point et l'approbation d'un plan de gestion intégré et d'autres outils de planification pour la réserve forestière de Chepigana ; ii) des formations à la gestion forestière et à l'administration dispensées dans les populations en vue de faire appliquer les compétences acquises à la réserve forestière de Chepigana et sa zone tampon, et iii) la capacité acquise à mettre en œuvre une gestion durable des ressources naturelles et le développement durable dans le couloir CBSB et sa zone tampon.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet ont atteint leur terme en décembre 2012 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en mars 2013. Le dernier rapport d'audit a été reçu en août 2013. Conformément au document de projet, toutes les activités prévues ont été réalisées pendant la durée du projet et ses réalisations peuvent être résumées par les principaux résultats et produits prévus par le projet, à savoir :

Produit 1 : Plan de gestion intégré et autres outils de planification requis pour la forêt classée de Chepigana élaborés et approuvés

Tous les aspects techniques et les activités liés à ce produit ont été réalisés. Cependant, le processus d'approbation du plan de gestion intégrée par l'autorité compétente, l'ANAM, a été sérieusement retardée et on l'on considère cette approbation comme toujours en instance. Dans l'ensemble, cependant, la plupart des activités de ce produit ont été menées à bien et, sauf l'agrément de l'Administration en instance, le produit a été obtenu comme suit :

- La photo-interprétation d'images satellites et la vérification sur le terrain de la réserve ont été menées à bien ;
- Un total de 14 cartes thématiques produites à l'aide d'un SIG ont été obtenues et des méta-données établies pour la réserve ;
- Un plan de zonage et de développement sur 5 ans de la réserve a été mis au point et les deux premiers plans d'exploitation annuels ont été formulés (dont un inventaire des produits forestiers ligneux et non ligneux, une évaluation écologique rapide et une évaluation de l'impact sur l'environnement, de même qu'une enquête socio-économique et une évaluation rurale participatives).
- Le plan d'aménagement forestier à long terme pour l'ensemble de la réserve a été achevé grâce à une large participation de la population locale et soumis aux autorités compétentes – l'ANAM - pour approbation

Produit 2 : Aménagement forestier et formation administrative mis en œuvre dans la réserve forestière de Chepigana et sa zone tampon

Toutes les activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Une analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités, menaces) de la Fédération de Darien des producteurs agro-forestiers (FEPACHEDA) a été réalisée ;
- La FEPACHEDA s'est imposée comme organisation légalement reconnue ;
- Plusieurs ateliers de formation ont été réalisés au profit de membres de la FEPACHEDA qui ont porté sur un large éventail de sujets liés à la fois aux compétences managériales et forestières des entreprises.

Produit 3 : Capacité à mettre en œuvre la gestion durable des ressources naturelles et développement durable renforcé dans le couloir CBSB et sa zone tampon

Toutes les activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Le Comité consultatif technique du projet, constitué de membres de l'ANAM, Fundación Natura, FEPACHEDA et Ancon, qui a été institué s'est réuni régulièrement pour discuter de la mise en œuvre des activités forestières dans la réserve
- De nombreux ateliers de formation ont été réalisés dont on a bénéficié les populations locales, sur les spécificités de la gestion des forêts, la création de pépinières d'arbres et leur entretien, l'agroforesterie et la faune élevage ;
- Un ranch agro-forestier pilote a été créé à Punta Patino, avec élevage d'iguanes et d'agoutis des plaines ;
- 30 bénévoles locaux ont été formés comme gardes forestiers et équipés de manière à pouvoir patrouiller et protéger la réserve forestière, et
- Plusieurs activités de promotion consistant à diffuser les objectifs du projet et ses résultats ont été menées à bien.

IV. Résultats et impacts

Tous les objectifs du projet ont été atteints. Parmi les nombreux produits concrets de ce projet, les éléments suivants méritent d'être soulignés :

- Un plan d'aménagement de la réserve forestière de Chepigana ;
- Un inventaire forestier de la réserve forestière de Chepigana ;
- La création juridique de l'entreprise de collectivité FEPACHEDA ;
- Une évaluation écologique rapide de la réserve forestière Chepigana ;
- Une évaluation rurale participative de la réserve forestière Chepigana ;
- Deux guides de formation à la comptabilité transparente et à la gestion.

En ce qui concerne les impacts du projet, l'Autorité nationale du Panama (ANAM) pour l'Environnement dispose désormais d'un inventaire actualisé de la réserve forestière Chepigana qui lui sert d'indicateur important de l'état de conservation de ces forêts, ainsi que de sa faune. Par ailleurs, cet inventaire est complémentaire à l'axe du Plan de gestion de la Réserve et sert également comme d'outil dans l'exploitation raisonnée des ressources de la réserve. En outre, une organisation communautaire FEPACHEDA a été créée et renforcée par une formation adéquate ; cette organisation est désormais prête à fonctionner en ne recourant qu'à des modalités d'intervention pérennisables, conformes aux objectifs de conservation des ressources naturelles de la réserve.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les nombreux enseignements dégagés, les éléments suivants peuvent être mis en évidence : le respect des cultures, des traditions et des idéologies des communautés locales, y compris ceux des bénéficiaires du projet, doit toujours être maintenu, et une communication continue avec l'ANAM et les autres autorités compétentes doit être entretenue avec constance, ainsi que la collaboration avec d'autres projets locaux. Par ailleurs, lorsque l'on travaille avec les communautés de la région du Darién, la méthode la plus efficace est celle d'un « apprentissage sur le tas », qui a donné de très bons résultats pour le projet

en question. En ce qui concerne les projets à venir, il est important de faire participer les membres visés de la communauté à la conception et à l'élaboration des propositions et d'assurer également leur participation directe et active à l'exécution du projet. Cela garantit que les projets et leurs produits et résultats respectifs sont élaborés en conformité avec les nécessités réelles et effectives des populations.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis du projet, les aspects suivants doivent être soulignés : La pérennisation des acquis passe par la participation permanente des institutions et des autorités gouvernementales présentes dans la région que sont le Ministère du développement agricole (MIDA) et les autorités municipales et provinciales du Darién, afin d'assurer leur collaboration avec l'Autorité nationale de l'environnement du Panama après l'achèvement du projet. Quant à ANCON, on s'occupe encore de faire en sorte que soit assuré le financement futur de l'exécution des activités en collaboration avec les principaux bénéficiaires du projet (FEPACHEDA), à savoir la rédaction de nouvelles propositions de subvention pour poursuivre les activités qui devront renforcer la FEPACHEDA comme organisation à base communautaire.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet sensiblement contribué à la gestion durable et la conservation de la réserve forestière de Chepigana, ses zones tampons et le couloir biologique de Bagre, tout en améliorant simultanément les moyens d'existence des populations riveraines dans la région de panaméenne du Darien.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et certaines autres documents techniques et des cartes sont disponibles soit sur demande écrite du Secrétariat soit en les téléchargeant gratuitement en format numérique sur le site Web de l'OIBT à l'adresse : <http://www.itto.int>

(10) PD 492/07 Rev.3 (F) Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve de faune de Douala/Édea, Cameroun (en abrégé « projet mangroves Douala-Édea») (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	830 252
Budget OIBT :		US\$	676 231
Gouvernement du Japon :	US\$	526 231	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	150 000	
Cameroun Ecologie :		US\$	154 021

Agence d'exécution : Cameroun Ecologie (CAM-ECO)

Approuvé : Printemps 2009

Date de lancement et durée : 5 février 2010 / 36 mois

I. Introduction

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financée dans le cadre du même cycle de projets. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 5 février 2010. Sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en mai 2011, la durée de l'exécution de ce projet a été de 104 mois au lieu des 24 initialement conçus par l'agence d'exécution. Le dernier rapport d'audit financier a été reçu en septembre 2013.

II. Objectif du projet

Le projet visait à contribuer à assurer la pérennité des ressources de la mangrove en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines. Il visait plus particulièrement à contribuer à la gestion

durable des écosystèmes de mangroves autour de la Réserve Douala-Edéa de faune sauvage et des bassins versants connexes.

III. Réalisations et produits du projet

En conformité avec les dispositions du document de projet, le dernier rapport technique (Plan directeur de l'aménagement des mangroves et des bassins versants dans la zone côtière de la réserve faunique de Douala / Edéa), le rapport d'achèvement et le dernier rapport d'audit financier, toutes les activités du projet ont été exécutées et ont abouti aux réalisations et résultats principaux les suivants :

- Plan directeur de la gestion des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve faunique de Douala / Edéa a été élaboré selon un processus participatif auquel ont été associées les principales parties prenantes. En tant que document stratégique de la politique forestière nationale, le plan directeur a été parachevé et validé par les parties prenantes qui ont contribué à son élaboration (collectivités locales, autorités locales et traditionnelles, institutions gouvernementales, organisations de la société civile ayant leurs opérations dans la zone cible du projet, secteur privé, etc.). La vision 2035 du plan directeur doit être opérationnalisée au travers de sept actions stratégiques : (1) les aspects juridiques, réglementaires et institutionnels, (2) la conservation et la gestion durable, (3) la gestion participative et équitable ; (4) des projets de développement structurants et durables, (5) la pêche durable et des activités socio-économiques respectueuses de l'environnement, (6) le climat et l'énergie durables ;. et (7) Une surveillance permanent de l'environnement, la surveillance de la pollution et la mise en place d'un « Observatoire des mangroves ».
- Vingt et un (21) groupements d'intérêt commun (GIC) ont été créés et / ou renforcés pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR), afin de contribuer à améliorer les moyens d'existence des populations riveraines impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet, sélectionnées dans la zone côtière de la réserve faunique de Douala / Edéa. Seize (16) GIC ont été légalisés et les membres de leur comité de direction ont fait l'objet de campagnes de sensibilisation à l'importance de l'écosystème de la mangrove et ont été formés aux rudiments de la gestion d'entreprise forestière communautaire ;
- Trois forêts communautaires ont été créées et mises en place pour deux groupes communautaires (Dibeng et Bessombè), pour laquelle le projet a obtenu l'approbation de conventions (signées par le Ministère des forêts et de la faune et de ces deux groupes communautaires). Pour le groupe communautaire des Mossé, la création et la mise en place de la forêt communautaire n'avaient pas encore été approuvées à l'achèvement du projet ;
- Un atelier national, visant à valider la première ébauche du plan directeur et à partager les principales conclusions et les résultats de ce projet, a eu lieu, peu de temps avant l'achèvement du projet. Ont participé à l'atelier des représentants des acteurs principaux (communautés locales, représentants des administrations déconcentrées dans la zone du projet, des représentants du ministère des forêts et de la faune, et des ONG environnementales).

IV. Résultats et impacts

La réalisation des objectifs spécifiques du projet a contribué à la réalisation de l'objectif de développement fixé à la conception du projet et a produit les résultats et les impacts principaux les suivants :

- La réalisation de ce projet a contribué à procéder à l'évaluation de la superficie occupée par les mangroves et le niveau de dégradation dont souffrent ces écosystèmes autour de la réserve faunique de Douala-Edéa. Les résultats de cette évaluation ont conduit à l'élaboration du plan directeur, lequel doit servir de document de référence appelé à guider le gouvernement du Cameroun dans sa préparation des textes législatifs idoines ainsi que dans la mise en place ou le renforcement des institutions chargées de la gestion durable des écosystèmes de mangroves autour de la Réserve faunique Douala-Edéa au cours de la période se terminant en 2035 ;
- L'amélioration des conditions de vie des groupes communautaires associés à la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) proposées par le projet, qui ont vu ainsi leur niveau de revenu moyen progresser de 40%. Pour les femmes, les AGR ont été, entre autres, les éléments suivants : l'aviculture, le maraîchage, une pépinière d'arbres forestiers, tandis que les hommes s'investissent de préférence dans l'apiculture et la pisciculture ;
- La création et la mise en place de deux forêts communautaires contribueront à l'amélioration des conditions de vie des groupes communautaires de Dibeng et Bessombè. Ce serait également le cas pour le groupe de la communauté des Mossé, après l'approbation de leur convention d'une forêt communautaire.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements dégagés de l'exécution de ce projet d'aménagement des mangroves et des bassins hydrographiques de la zone côtière de la réserve faunique de Douala-Edéa au Cameroun peuvent être résumés comme suit : (1) La mise en œuvre de ce projet a contribué à mieux comprendre la division du travail entre les femmes (aviculture, maraîchage, pépinière de production de plants forestiers) et les hommes (pisciculture et la production de miel) et (2) la participation des principales parties prenantes concernées, y compris le Ministère des Forêts et de la Faune de Cameroun, a contribué à l'élaboration d'un plan directeur stratégique pour la gestion des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve faunique Douala-Edéa.

Les principaux résultats du projet pourraient être pérennisés par les principaux aspects suivants : (1) pérennité juridique et institutionnelle : le plan directeur, qui avait été élaboré avec la participation des principaux acteurs concernés fera l'objet d'un processus d'appropriation par ces derniers. Le Ministère des forêts et de la faune du Cameroun utilisera les conclusions et recommandations du plan directeur comme guide à la préparation de la législation des textes idoines, nécessaires à la gestion des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve faunique Douala-Edéa et (2) viabilité socio-économique : les communautés locales présentes dans la zone cible du projet ont bénéficié de formations devant les rendre plus actives et efficaces dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et aussi dans la gestion des forêts communautaires établies, en vue de l'amélioration de leurs moyens d'existence.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, le dernier rapport technique (Plan directeur), et le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 492/007 Rev.3 (F) sera déclaré achevé, après la mise en œuvre des recommandations et du suivi de la Division des opérations portant sur l'examen du dernier rapport d'audit financier. Des exemplaires du rapport d'achèvement et des rapports techniques sont disponibles à la demande auprès de l'agence d'exécution ou du Secrétariat.

(11) PD 564/09 Rev.1 (F) **Production d'une série d'ouvrages à portée didactique sur les mangroves en vue de l'aménagement et de l'utilisation pérennes des écosystèmes de la mangrove (Japon)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	226 072
Budget OIBT :		US\$	149 904
Gouvernement du Japon :	US\$	149 904	
ISME :		US\$	76 168

Agence d'exécution : International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

Approuvé : Printemps 2010

Date de lancement et durée : janvier 2012 / 15 mois

I. Introduction

Trois ouvrages didactiques sur la mangrove ont été produits et distribués dans le cadre de ce petit projet. Il s'agit de *Introduction to Mangrove Ecosystems* (Introduction aux écosystèmes de la mangrove) par Barry Clough, *Structure and Function of Mangrove Forests* (Structure et fonction des mangroves) par JE Ong et WK Gong, et *Useful Products from Mangrove Plants* (Produits utiles tirés des végétaux de la mangrove) par S. Baba, HT Chan et S. Aksornkoae. Cette trilogie constitue le début d'une série d'ouvrages didactiques élaborée par l'ISME ayant trait à la mangrove.

Ces ouvrages avaient pour but de sensibiliser le public aux fonctions environnementales, écologiques et socioéconomiques des écosystèmes de la mangrove et à fournir les informations nécessaires à l'élaboration de politiques ou de plans de gestion appropriés à la gestion et à l'exploitation durable des mangroves. Disponibles en version papier et en livres électroniques, ces titres serviront aussi d'ouvrages de référence utiles aux étudiants.

Tous les indicateurs de résultats des objectifs spécifiques ont été réalisés et le projet a été achevé dans les délais prévus (mars 2013). Le budget a été suffisant pour couvrir toutes les dépenses, à l'exception des coûts d'impression et d'expédition, qui avaient été sous-estimés. L'ISME a pourvu environ 4000 \$ de fonds supplémentaires pour couvrir ces coûts, comme en témoignent les totaux révisés et chiffres du budget ISME ci-dessus.

II. Objectifs du projet

L'objectif de développement de ce projet était de renforcer la capacité des gouvernements centraux et infranationaux, ainsi que des unités forestières d'aménagement, à élaborer des politiques adaptées ou des plans de gestion pour la gestion et l'exploitation durables des mangroves. Les indicateurs d'impact comprenaient l'utilisation de ces livres faisant autorité comme références dans l'élaboration de politiques relatives aux mangroves et de leurs plans d'aménagement, en vue de freiner la surexploitation et le développement non durable des mangroves.

Les objectifs spécifiques de ce projet étaient de sensibiliser le public aux fonctions environnementales, écologiques et socio-économiques des écosystèmes de mangroves pour les activités de conservation et de restauration des mangroves. Les indicateurs de résultats sont la publication et la distribution des ouvrages en anglais, la réussite de l'atelier devant réunir les utilisateurs visés ; et le téléchargement des e-books sur le site web GLOMIS de l'ISME, ce qui devait rendre accessibles ces produits à toutes les catégories d'acteurs.

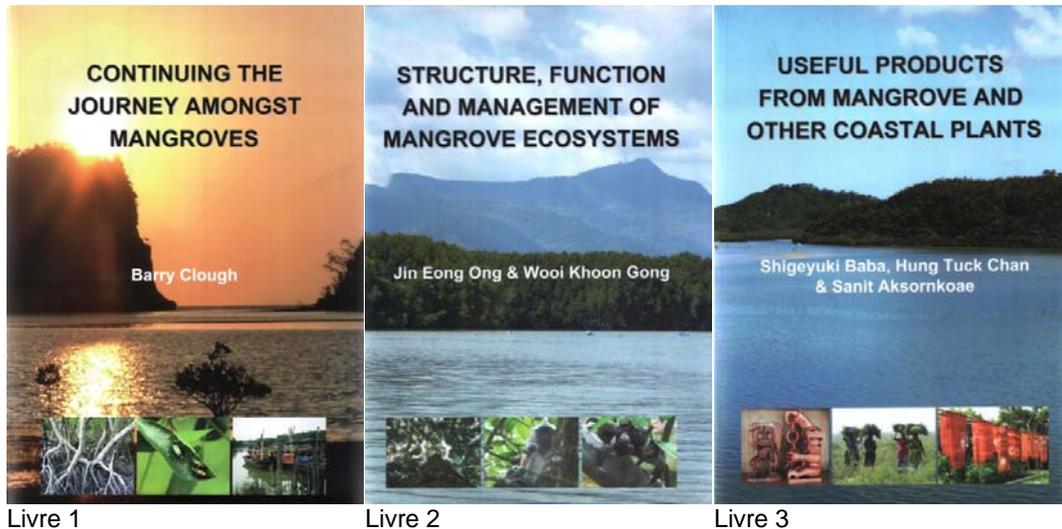
III. Réalisations et produits du projet

Ces trois ouvrages didactiques mettent l'accent sur l'importance de l'environnement, écologique et socio-économique des écosystèmes de mangrove. Rédigés par des experts de la mangrove dans une langue accessible, ces livres doivent devenir pour les aménagistes des mangroves des ouvrages de référence utiles dans l'élaboration de plans d'aménagement, de conservation et d'exploitation durables des mangroves. Les livres seront aussi être d'intérêt pour les ONG et les OSBL, y compris les établissements d'enseignement et de recherche. Les entités du secteur privé souhaitant explorer le potentiel commercial de produits nouveaux et existants de la mangrove pourront trouveront un intérêt particulier à l'ouvrage relatif aux produits de la mangrove.

Dans l'ensemble, les résultats de ce projet sont fidèles à ceux qui avaient été prévus. Tous les indicateurs de résultats des objectifs spécifiques ont été réalisées, à savoir :

- Publication et la distribution de trois ouvrages didactiques sur la mangrove
- Tenue d'un atelier pour les utilisateurs visés
- Téléversement des livres électroniques sur le site GLOMIS

Le projet a été exécuté dans le respect de son calendrier. Les ouvrages ont été tirés par City Reprographic Services à Kuala Lumpur (Malaisie) et des exemplaires en ont été envoyés à l'ISME à Okinawa et à l'OIBT à Yokohama. The trilogy a été écrite et publiée en hommage au Prof. Shigeyuki Baba (Directeur exécutif de l'ISME), qui a pris sa retraite de l'Université des Ryukyus en mars 2013 mais qui continue de travailler en bénévole comme secrétaire exécutif de l'ISME.



Le lancement de ces ouvrages s'est fait en mars 2013 au Sabah, en Malaisie. La cérémonie de lancement a commencé avec la signature de livres par leurs auteurs et des responsables de l'ISME et de l'OIBT. Étaient présents Datuk Sam Mannan (directeur du Département des forêts de Sabah), Prof Sanit Aksornkoae (ISME président), Prof Shigeyuki Baba (directeur exécutif ISME) et M. Steve Johnson (Responsable des projets de l'OIBT).

IV. Résultats et impacts

Des copies dédiées des ouvrages ont été offerts aux dignitaires et organisations dont la princesse Maha Sirindhorn de Thaïlande, le ministère des Affaires étrangères du Japon, le Directeur exécutif de l'OIBT, le ministre du Sabah, et Datuk Sam Mannan (Directeur du Département des forêts du Sabah). La séance de dédicaces et la cérémonie de lancement a été suivie d'un séminaire ISME-OIBT pour les utilisateurs cibles. L'événement a été rapporté par le Borneo Post et le See Hua Daily, deux journaux locaux du Sabah.

Parallèlement, des copies PDF des trois e-books ont été téléversées sur le site de l'ISME et du GLOMIS. Les livres sont actuellement indexés dans Google Scholar. Les lecteurs intéressés, y compris ceux des pays en développement peuvent télécharger ces ouvrages gratuitement.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

L'ISME a rapporté qu'il s'agit là de l'un de l'un des projets les plus efficaces qu'il ait mis en œuvre. Toutes les activités ont été menées à bien et les résultats du projet ont été réalisés dans les délais avec un minimum de difficultés. Les livres sont de bonne qualité, conformes aux normes internationales.

Le budget a été suffisant pour couvrir toutes les dépenses, à l'exception des coûts d'impression et d'expédition, qui avaient été sous-estimés. Néanmoins, l'ISME a dû faire un apport de fonds supplémentaires, émanant de l'Université de Ryukyu et de certaines sociétés privées au Japon, afin de couvrir les frais de publication de ces ouvrages. Le professeur Baba (Directeur exécutif de l'ISME) a lui-même fait une contribution en nature pour aider à couvrir ces coûts supplémentaires totalisant environ 4000 \$.

La pérennité des résultats du projet est assurée par la disponibilité des livres électroniques sur les sites Web de l'ISME et du GLOMIS, qui sont actuellement indexés dans Google Scholar. Une production de versions française et espagnole de ces ouvrages est envisagée comme phase suivante du projet, en attendant la disponibilité des fonds nécessaires.

VI. Remarques de conclusion

Ce petit projet a rempli tous ses objectifs dans les délais prévus et sans être empêchés par des contraintes majeures. Dans l'ensemble, l'exécution du projet s'est faite en douceur, et son haut rendement apport/produit reflète son efficacité et sa productivité. Le dévouement de son coordonnateur, qui n'a épargné ni son temps ni ses efforts, ceux du Responsable administratif et financier et des experts techniques qui ont

signé ces ouvrages, ont largement contribué à la bonne exécution du projet. Les commentaires et suggestions sur les projets de chapitres de livres émis par le Comité exécutif de l'ISME, qui fit office de Comité technique du projet, ont été déterminants pour la partie initiale du projet. Les contributions du chef des projets de l'OIBT ont été précieuses pour la rédaction, la conception, la mise en page, l'impression et la distribution des ouvrages, et jusqu'au lancement réussi des livres, et à l'atelier des utilisateurs ciblés.

(12) PD 583/10 Rev.1 (F) Restauration des écosystèmes sub-humides dans le sud du Pérou par le reboisement en *Caesalpinia spinosa*

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	308 711
Budget OIBT :	US\$	149 796
Gouvernement du Japon :	US\$	149 796
APAIC	US\$	158 915

Agence d'exécution : APAIC -- *Asociacion pro desarrollo agroindustrial de camana*

Approuvé : Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Octobre 2011 / 24 mois

I Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-sixième session en novembre 2010. L'accord final réglant l'exécution de ce projet a été signé en avril 2011. Le premier virement de fonds a été opéré fin septembre 2011 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. La deuxième tranche a été décaissée en juin 2012 et la troisième en novembre 2012. La dernière tranche de fonds a été versée en avril 2013, immédiatement après que les membres du comité technique du projet eurent constaté sur le terrain la mise en œuvre adéquate des activités et pris la mesure de nombreux résultats du projet obtenus jusqu'alors, ainsi que sa viabilité à long terme après son achèvement du point de vue des bénéficiaires eux-mêmes. Le projet a été mené à bien dans le respect de son calendrier initial.

II. Objectif du projet

Le changement climatique et la déforestation qui touchent la région du littoral péruvien ne font que s'accroître, après qu'au cours des dernières décennies ils aient conduit à la complète dégradation, voire à la disparition d'écosystèmes particuliers jadis sources importantes de biodiversité et dispensateurs de biens et services aux populations locales dans des zones où les conditions climatiques et édaphiques extrêmes rendent difficile leur restauration par les méthodes classiques.

Ce petit projet visait à assurer la réhabilitation des terres arides ou dégradées du littoral péruvien afin de créer des possibilités de reboisement en vue d'améliorer l'environnement et les conditions de vie de la population rurale locale. Il devait mettre en œuvre un système de production forestière sur une portion réduite d'un littoral fortement dégradé en mettant en œuvre des essences forestières de bois précieux à croissance rapide, à fort taux de fixation du carbone et à pouvoir élevé d'amélioration des sols dans la province de Camaná, département d'Arequipa dans le sud du Pérou, tout en contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique. Plus précisément, le projet cherchait à promouvoir le développement d'une masse critique géographique des terres cultivées (100 ha, avec 20 familles) qui va servir de catalyseur pour la croissance de 1 000 hectares dans les 10 prochaines années. Cela doit permettre non seulement de rétablir des conditions climatiques dans les "lomas", la revégétalisation des zones côtières d'écosystèmes sub-humides tropicaux de la région, mais aussi de générer une biomasse de stockage des émissions de CO₂, des emplois et des ressources économiques suffisantes pour soutenir environ 250 familles.

III. Réalisations et produits du projet

Ce projet a été déclaré achevé en août 2013. Les activités suivantes, inscrites au document de projet, ont été menées à bien dans les délais impartis au projet et leurs produits peuvent être résumés comme suit :

Produit 1 : Cent (100) hectares de plantations de tara (*Caesalpinea spinosa*) sur terrain nu en système d'irrigation goutte à goutte mis en place, comprenant l'installation de 3 puits artésiens.

- Un total de 61 ha ont été plantés en tara et 14 ha en oliviers. En outre, quelque 6500 mètres linéaires de brise-vent ont été plantés en *tamarugo*, casuarina et tamaris. Il n'a pas été possible d'en planter davantage en raison de sérieuses contraintes d'approvisionnement en eau d'irrigation, provoquées par des conflits apparents nés d'impasses bureaucratiques avec la branche locale de l'Autorité nationale de l'eau ;
- Trois (3) puits ont été forés mais ne peuvent être pleinement exploités en raison pour les raisons mentionnées ci-dessus. Actuellement, l'eau d'irrigation est fournie par un camion-citerne appartenant à l'agence d'exécution. Celle-ci continue de faire pression sur les autorités locales, régionales et centrales, et espère que ces dernières apporteront à brève échéance une solution durable à cette situation ;
- Une assistance technique spécifique a été dispensée aux bénéficiaires, par la voie d'ateliers spécialisés ou des visites d'experts et par des interventions directes telles que la fertilisation et une lutte contre les ravageurs par des fumigations, la taille de arbres, la maîtrise des eaux d'irrigation, etc. ;
- Un suivi périodique des plantations a été effectué, la mesure de variables telles que le stress des végétaux et leur mortalité, leurs hauteurs, la forme des couronne, l'inclinaison de la tige, le développement radiculaire, les périodes et degrés d'intensité des floraisons et fructifications.

Produit 2 : Cinquante 50 familles bénéficiant directement de la production des plantations au bout de 24 mois et étude de faisabilité visant l'aménagement de 1 000 ha au cours des 10 prochaines années.

- Trente-cinq (35) familles se sont inscrites et engagés à collaborer à la création de plantations de tara ;
- Plusieurs visites sur le terrain ont été organisées avec la participation du personnel régional du ministère de l'Agriculture, AGRORURAL, la Municipalité de Camaná et les membres APAIC pour faire la démonstration des techniques de production de plants, de préparation des terrains, d'irrigation au goutte à goutte, de fertilisation et de taille ;
- Une assistance technique a été dispensée à intervalles réguliers, et un séminaire sur la création de plantations Tara a été organisé en février 2012 à Camana avec la participation de représentants des pouvoirs publics et des institutions, pour le bénéfice de toute la population locale ; et
- Une étude de faisabilité a été partiellement effectuée sur la réhabilitation et le reboisement en *Caesalpinea spinosa* dans une zone de 1 000 ha dans le cadre du MDP. Toutefois, des complications imprévues ont surgi dans sa finalisation, lesquelles s'expliquent par le fait que les estimations de production appropriées n'ont pas pu être établies dans la brève durée impartie à ce projet, s'agissant notamment des périodes de fructification et des volumes initiaux de production de gousses des arbres tara et leur biomasse et, partant, leur potentiel de séquestration du carbone. Compte tenu de ces éléments, le projet a préféré formuler une proposition de petit projet visant l'élaboration de lignes directrices relatives à la plantation de tara, dans le but de résoudre les difficultés mentionnées ci-dessus en disposant d'un pas de temps plus long devant permettre un meilleur aménagement des plantations et assurer un recueil plus optimal des variables de production. En outre, le financement de ce petit projet PD 724/13 Rev.1 (F) a été recommandé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2013 par la procédure d'approbation électronique, et sa mise en œuvre est actuellement subordonnée à cet apport de ressources.

Produit 3 : Étude de faisabilité du développement d'une usine de transformation industrielle du Tara et d'un modèle de marché du carbone pour les produits forestiers non ligneux (fruits et graines) et de la biomasse dans des conditions climatiques arides.

- Une étude de faisabilité a également été partiellement produite en vue du développement d'une usine de transformation industrielle du tara et un modèle de marché du carbone pour ses produits forestiers non ligneux (fruits et graines) et sa biomasse dans des conditions climatiques arides, à partir d'un programme de réhabilitation et de reboisement utilisant *Caesalpinea spinosa* sur une surface de 1000 ha ; cet inachèvement s'explique par des difficultés imprévues causées par l'impossibilité de dresser des estimations

de la production proprement dite dans le cadre chronologique limité de ce projet. Au lieu de cela, une proposition d'avant-projet intitulée "Etude préalable de faisabilité : développement de la filière de production du tara (*Caesalpinia spinosa*) dans la région côtière semi-aride du sud du Pérou" a été élaboré pour soumission au Fonds commun pour les produits de base (CFC) par l'OIBT. En outre, une autre proposition d'avant-projet connexe PPD 161/12 Rev.1 (I) a également été présentée et est actuellement en attente de financement.

IV. Résultats et impacts

Le projet a livré plusieurs produits concrets, dont les suivants :

1. Rapport technique sur la création de plantations de tara sur terres dégradées dans le sud de la région côtière du Pérou ;
2. Rapport technique sur l'accumulation des avantages socio-économiques par le truchement des produits récoltés sur les plantations de tara par les familles rurales ;
3. Rapport technique sur l'élaboration d'une étude de préalable de faisabilité : Développement de la filière de production de tara (*Caesalpinia spinosa*) dans la région côtière semi-aride du sud du Pérou.

De plus, les répercussions produites par ce projet ont été très importantes et ont dépassé les frontières de la province de Camana. Plusieurs institutions et des personnes de renom ont reconnu l'importance du projet comme voie possible à la réhabilitation des terres dégradées et de la jachère dans les régions semi-arides le long de la côte sud du Pérou, et ont manifesté leur intérêt à suivre et à reproduire ses activités dans d'autres régions le pays. L'écosystème qui s'est développé après la création des plantations Tara est d'une importance capitale du point de vue de l'environnement, comme l'occurrence spontanée d'autres plantes, celle d'insectes et d'animaux démontrent que de telles interventions peuvent améliorer ou rénover le paysage écologique d'origine de ces systèmes actuellement dégradés. En outre, bien qu'il soit encore trop tôt pour démontrer les avantages économiques classiques (pécuniaires) des plantations de tara sachant que les arbres n'ont pas atteint leur maturité biologique, l'impact économique sur la valeur des terres incultes a été énorme, puisque la terre avant le projet était dépourvue de toute valeur vénale et qu'elle est maintenant très précieuse, sa valeur ayant décuplé en deux ans.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

En ce qui concerne les enseignements dégagés, l'existence de contraintes sérieuses concernant l'approvisionnement en eau d'irrigation, dues à des conflits apparents et des impasses d'ordre bureaucratique, a entraîné un surcoût imprévu dans l'entretien des plantations, sachant que de les eaux d'irrigation ont dû être transporté sur le site par camion. L'Agence d'exécution en collaboration avec le ministère de l'Agriculture doit chercher immédiatement une solution permanente concernant l'accès à l'eau par les bénéficiaires, afin de réduire sensiblement les coûts de production et faciliter la poursuite de l'expansion des activités d'aménagement de plantations.

La durabilité des activités du projet est assurée par l'intérêt même des bénéficiaires à poursuivre les activités de gestion et de production des plantations, car ceux-ci ont déjà investi massivement dans les plantations en avançant des fonds propres. À cet égard, leur intérêt et leur dévouement pour l'entretien des plantations et l'élargissement des superficies plantées peuvent être escomptés. En outre, tant la Direction générale des forêts du Ministère de l'Agriculture et le programme AGRORURAL parrainé par le gouvernement sont désireux de promouvoir une expérience de ce type et sont allés jusqu'à lui manifester leur soutien en lui octroyant des ressources supplémentaires afin de consolider ses acquis.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a sensiblement contribué à la réhabilitation des terres arides et dégradées de la zone côtière de Camana (Pérou), en dégagant de nouvelles possibilités de reboisement qui ont amélioré l'environnement et les conditions de vie de la population rurale riveraine. Il a également représenté une véritable révolution économique, écologique et sociale qui a rompu avec l'idée reçue selon laquelle les reboisements ne peuvent être tentés que dans les zones humides de la forêt ombrophile (Selva) et des montagnes (Sierra) péruviennes.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques et des cartes sont disponibles sur demande écrite du

Secrétariat ou peuvent être téléchargées en format numérique sur le site Web de l'OIBT à l'adresse :
<http://www.ito.int>

* * *